

Sont présents: M. le maire W.A. Maisan et messieurs les échevins A. Birtz, R. Janelle, W. Lindsay, E. Pallatier, J. Duchesne, J.E. Rivard

M. le maire préside au comité.

Lecture est faite d'une lettre du bureau d'hygiène citant le conseil devant la commission d'hygiène pour mardi le 30 décembre à six heures concernant l'approvisionnement d'eau à Drummondville par la rivière.

Le comité recommande unanimement au conseil de ratifier la nomination qu'il fait à ce présent comité de messieurs W.A. Maisan et A. Birtz, président du comité d'aguerdec pour aller comparaitre au nom de la ville devant la commission mardi le 30 décembre.

Maisan
Président

Rivard
Greffier.

13 Janvier 1925

Province de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et rapport d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 13 janvier 1925 étant la première assemblée bi-mensuelle du mois de janvier.

Sont présents: M. le maire W.A. Maisan et messieurs les échevins A. Birtz, J.H. Paul, E. Pallatier, J.C. Duchesne, R. Janelle, J.E. Rivard, W. Lindsay.

M. W.A. Maisan occupe le fauteuil du maire.

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente assemblée et de certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de l'assemblée en conseil au date du 23 décembre 1924 lesquelles sont adoptées unanimement.

Le greffier fait rapport au comité en conseil tenu au bureau du maire le 26 décembre 1924.

Il est proposé par M. A. Birtz, secondé par M. J.C. Duchesne que le rapport de ce comité au conseil soit accepté et approuvé.

Il est proposé par M. E. Pallatier secondé par M. A. Birtz

que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: L'union des municipalités de Prov. de Québec 17.84, J. Fortin 1.25, America La France .79 + 6.75, Harkin 20.73, J. O. Montplaisir .75 + 20.50, Northern Electric 72.80 liste de paye qui, 1 Janv. 1925 124.40, Southern Canada Power Co Ltd. 1.85 + 56.97 + 80.52 + 12 + 7.02 + 170.93 + 15.70 + 205.50 ce dernier item cependant, qu'après avoir été autorisé par l'ingénieur de la ville, nde Boyce 34.97

A. Romanofsky 13, M. Martel 3, R. Janelle 5 Canadian Pacific

Rég. 1/4 de 182.96, L'ontaine 4. Liste de paye du 24 décembre 1924. #31.20
A. Mercier 126.84 R. Janelle 3.50 + 8.50, A.F. Ganow 11.25, la Cie
J.A. Gosselin 5.25 Southern Canada Power Co 40 L. Rousseau 7.75,
Northern Electric 141. St John Dry Dock 76. Liste de paye du
8 janvier 1925 #54. M. Pitt 10.63, A. Paulhus 4.

Lecture est faite d'une lettre de la Southern Canada Power Co Ltd, disant que de nombreuses demandes sont faites par les citoyens du village St Joseph à l'effet de leur fournir la lumière électrique, ou plutôt un service électrique. Le contrat de la compagnie avec la ville, empêche la Southern de donner ce service électrique. Cependant depuis la construction du barrage Hamminge la compagnie considère qu'il n'aurait pas fait de ne pas donner un tel service électrique, tout en désirant suivre le contrat et se maintenir en bonnes relations avec la ville. Par conséquent elle prie le conseil de l'autoriser à fournir l'électricité à ce village.

Il est alors proposé par M. W. Lindsay secondé par M. E. Pallatier que ce conseil accorde la demande faite par la Southern Canada Power Co Ltd dans sa lettre du 30 décembre 1924. La discussion est ouverte.

Il est proposé par M. J.E. Rivard secondé par M. J.H. Paul un amendement à la résolution comme suit: Que sans se prononcer sur le mérite de la question, la chose soit renvoyée à un comité pour étude avant de prendre une décision. Après une discussion le vote est pris sur l'amendement et donne le résultat suivant: Pour l'amendement messieurs les échevins J.E. Rivard, A. Birtz, J.H. Paul; contre l'amendement messieurs les échevins W. Lindsay, J.C. Duchesne, E. Pallatier R. Janelle. Le maire déclare l'amendement déposé.

Le vote sur la résolution principale étant le même la résolution est déclarée adoptée par le maire.

Le règlement numéro 100 à l'effet d'amender le règlement 111 concernant les licences commerciales subit sa première et sa deuxième lecture.

Lecture est faite d'une lettre de service provincial d'hygiène obligeant la Corporation à construire une usine de filtration d'eau. Le maire invite M. Adrien Plamondon ingénieur à donner des renseignements sur la construction d'une telle usine à filtration. Après les explications de M. Plamondon, il est proposé par M. J.E. Rivard secondé par M. A. Birtz,

Attendu que le 23 décembre 1924 les autorités municipales ont été citées à comparaitre devant le bureau du service provincial d'hygiène pour discuter l'approvisionnement d'eau à Drummondville;

Attendu que le 30 décembre le maire M. W.A. Maisan au

et le président du comité d'aguerre M. A. Riely ont comparu devant le dit bureau d'hygiène.

Attendu que le 31 décembre le directeur du service provincial d'hygiène a fait parvenir au greffier, sous ordonnances, ordonnant de construire une usine de filtration destinée à traiter l'eau de la rivière Saint François pour fins d'alimentation. Ordonnant de plus de faire préparer immédiatement des plans pour la construction de la dite usine de filtration, les dits plans devant être soumis au bureau d'hygiène avant le 28 février 1925 et les travaux devant être terminés avant le 15 octobre 1925;

En conséquence la construction d'une usine de filtration est par la présente résolution ordonnée à toutes fins que de droit.

De plus, M. Adrien Plamondon ingénieur civil est par la présente ordonné de voir à faire l'examen des lieux propres à une telle installation dans les limites de la ville, à examiner pour au tirer profit notre système de prise et de distribution d'eau actuel, à dresser des plans, les soumettre au conseil et fournir les copies requises pour être ent approuvées à la dite ordonnance et acceptée par le bureau d'hygiène, moyennant une rémunération de 2 1/2% sur le coût de cette construction sans autre charge.

Il est proposé par M. J. E. Poirard secondé par M. J. Duchesne Attendu que certaines rues de la ville à savoir les rues Harriot et Lindsay ainsi que la rue Bowring jusqu'à un C.P.R. font partie des routes Richmoued-Jamaska et Drummondville-Arnaville;

Attendu que ces routes se détériorent par le trafic; Attendu que certaines parties de dites routes, ces rues sont à l'entretien du Gouvernement Provincial au vertu de ses statuts;

Que le greffier transmette au département copie de cette résolution avec le regret qu'en 1924 rien n'a été fait sur ces rues pour leur entretien, et demandant au département ce qu'il se propose d'y faire en 1925.

Il est proposé par M. D. Lindsay secondé par M. J. H. Paul Vu que la Presse organise un concours des fanfares de la Province pour des concerts par radio ou par poste C.K.A.C. Vu que la Philharmonique de Drummondville a été invitée à participer à ce concours;

Vu qu'une telle participation constituerait une aide pour la ville de Drummondville;

Que la ville dépaye les dépenses de la Philharmonique pour participer à ce concours.

Le maire soumet une proposition de M. Albert Bilodeau

pour avoir une licence commerciale de janvier 1925 à janvier 1926 pour le théâtre de M. Ravé. La proposition est renvoyée à l'unanimité.

Vu et obtenu la citation de ce conseil devant le bureau du service provincial d'hygiène et l'ordonnance de son directeur ordonnant la construction immédiate d'une usine de filtration d'eau pour fins d'alimentation; Considérant que cette construction nécessite une autorisation spéciale ainsi qu'un emprunt; M. J. E. Poirard donne avis de motion qu'il proposera un règlement à cet effet.

Maurice
Rivier

27 Janvier 1925

Province de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et rapport d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heures ordinaires du conseil mardi le 27 janvier 1925 étant la deuxième assemblée bi-mensuelle de mois de janvier.

Sont présents: M. le maire W. A. Moisan et messieurs les échevins J. Boudreau, A. Riely, J. W. St-Onge, M. Lindsay, J. E. Poirard M. W. A. Moisan occupe le fauteuil de maire.

Les uns ont fait de l'avis de convocation de la présente session et du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de l'assemblée du conseil antécédente du 13 janvier courant lesquelles sont adoptées unanimement.

Il est proposé par M. J. C. Duchesne secondé par M. D. Lindsay que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer savoir: C. H. Lalonde 3⁰⁰, M. Houle 14⁵⁷, W. Jutras Cie 2⁰⁰ Laulthier Caga pour le lit 6⁴⁸ + 2⁴⁰ + 53 + 5⁰⁰ + 6²⁵ + 3⁷⁷, B. Lefebvre 5⁵⁰ A. Trempe 1⁵⁰ J. K. Blanchard 94 American Lorraine 1⁴⁵, S. E. N. Poirard 48⁵⁵ A. Riely 25. Frais à l'origine du C.P.R. à leur charge 25. Alarms chez Dubé 25. Liste de paye du 15 Janv. 139⁶⁰, L'Harmonie de Drummondville 167³⁵ B. Lefebvre 15⁰⁰ Liste de paye du 22 Janv. 175⁶⁰, R. Janelle 10⁰⁰

Lettre est faite d'une lettre de M. J. Guaiet président de la société Saint Vincent de Paul demandant de l'aide pour l'entretien de Henri Chalifoux.

Il est alors proposé par M. J. E. Poirard secondé par M. D. Lindsay Que la ville se déclare prête à coopérer au faveur de la corporation de Grantham jusqu'à concurrence de la somme de 750⁰⁰ dans les dépenses d'entretien de Henri Chalifoux à l'hôpital St Charles de St Hyacinthe, pourvu que la Corporation de Grantham accepte de payer la somme de 750⁰⁰.

montant exigé pour l'hôpital cette année. Cette obligation rebelle jusqu'au moment où le malade pourra être placé dans un établissement régi à la loi de S. Assurances Publiques, sans charge de la corporation de Essutham, qui est responsable de son entretien suivant la loi.

La troisième lecture du règlement 125 est renvoyée à la prochaine séance. Lecture est faite d'une lettre de M. D. Goussard approuvant les balances des profits antérieurs à \$2000. Le greffier reçoit ordre de répondre à l'offre de M. Goussard et donner les motifs de ce refus.

Il est proposé par M. A. Birtz secondé par M. J. C. Duchesne:

Que le bureau d'hygiène soit par la présente résolution formé en conformité avec les statuts de Québec et sera composé de maire M. W. A. Maison, et des quatre médecins de la ville à savoir, messieurs le docteur J. Garon, A. Pelissier, J. O. Allard et L. Hélie.

Le maire fait rapport sur l'autorisation des licences de rues dans l'avenue des fiens lesquels consentent à ce qu'elles soient élevés. Le maire fait rapport de son entrevue avec M. A. Rochelleau concernant la démolition de sa bâtisse occupée par M. Yord.

Le greffier reçoit ordre d'avertir M. A. Rochelleau d'avoir à démolir cette bâtisse et à tout événement de ne pas louer pour le 1^{er} mai. M. Adrien Plamondon soumet des projets de plans sur l'éclairage de filtration d'eau.

A. Maison
Maire

A. Falourd
Greffier

3 février 1925

Province de Québec
Ville de Drummondville

Procès verbal et rapport d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux ordinaires du conseil mardi le 3 février 1925. Sont présents: M. le maire W. A. Maison et messieurs les échevins J. W. Doye, E. Pallatier, J. C. Duchesne, A. Birtz, R. Javelle.

M. W. A. Maison occupe le fauteuil de maire.

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance et du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 27 janvier 1925 lesquelles sont adoptées unanimement.

Il est proposé par M. J. C. Duchesne secondé par M. A. Birtz:

Que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: Alarme chez l'Étoile 27⁰⁰ la Pharyngite 50,51 Southern Canada Tour c. 43. 80 + 39,48 + 210 + 117 + 20 + 12 + 7,10 + 170,33 + 14,64 + 20,22 liste de paye 181,90.

Il est proposé par M. J. C. Duchesne secondé par M. A. Birtz:

Autant qu'une offre de prêt est faite à la Corporation par Madame Hernandez Côté d'une montant de \$1000 portant intérêt au taux de 5% par an:

Que le conseil autorise le maire M. W. A. Maison et le trésorier M. J. Marien à signer pour et au nom de la Corporation au échange de la somme de \$1000. une lettre au montant de \$1000 à l'ordre de Madame Hernandez Côté fait payable à demande au bureau de la Banque de Montréal à Drummondville avec intérêt à 5% par an. Il est proposé par M. J. C. Duchesne secondé par M. E. Pallatier qu'il en fût permis à une licence soit octroyée à M. Lucien Coriveau pour tenir une salle de pool sur la rue Harriot à Drummondville. Le greffier reçoit ordre d'avertir M. Lucien Fontaine que son établissement ne peut pas être permis.

A. Maison
Maire

24 février 1925

A. Falourd
Greffier

Province de Québec
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux ordinaires du conseil mardi le 24 février 1925.

Sont présents: M. le maire W. A. Maison et messieurs les échevins J. W. Doye, R. Javelle, Eug. Pallatier, J. H. Paul, J. C. Duchesne, A. Birtz.

M. W. A. Maison occupe le fauteuil de maire.

Il est proposé par M. J. C. Duchesne secondé par M. E. Pallatier:

Que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: J. O. Montplaisir 35 + 5,50 + 22,50, H. John by rock 24 + 18, A. Birtz 37,75, R. Javelle 8,50, Southern Canada 563 + 5,60 + 90 + 55 + 5 + 32,50 + 5,90 Alarme Ochenebault 27,00 Alarme Présent 23. Tour chez Champagne 40. Alarme chez Foulard 27. liste de paye du 5 février 402,20 liste de paye du 13 février 193,30, Alliéris 162,75. Surcharge addit^{ve} \$100 Québec, Téléphone 1^{er} 4. Boisselais 1^{er} D. Proulx 10,50 Québec Téléphone 31,30 Iner Montréal 60 liste de paye du 17 février 181,90 des Montréal 3^{er} 14. Cécile 3,37

Le compte de M. Schwartz est référé au comité du conseil

Une lettre de M. l'ingénieur sanitaire du service provincial d'hygiène ad lui invitant un représentant au congrès de l'American Water works association, Question référée au comité du conseil.

Une lettre de M. Montplaisir offrant de vendre un camion Ford four incendie est référée au comité

Le compte d'eau du pour la Javelle est soumis de nouveau au conseil et le greffier reçoit ordre de répondre suivant le projet de lettre préparé par le trésorier, refusant de modifier le compte d'eau déjà envoyé.

Une lettre des pompier demandant des casques ont référé au comité

Ordre est donné au greffier d'écrire aux quatre conseillers de la ville qu'aucun malade ne devra être envoyé aux hôpitaux comme indiqué au sens de la loi de l'assistance publique sans le consentement du maire.

Proposé par M. J. W. St-Onge secondé par M. A. Birtz

Une application faite en ce sens, que le nom de M. Roymond Melançon soit substitué à celui de M. V. St-Jean comme propriétaire du lot 11 du quartier sud au rôle d'évaluation.

Le greffier reçoit ordre d'avertir l'inspecteur des mœurs le Ch. Royette de fournir un rapport mensuel de ses opérations, sans quoi le conseil modifiera son engagement.

Le rapport du vérificateur au 1^{er} Janvier 1925 est déposé devant le conseil et référé au comité pour étude.

Chauveau
Maire

J. A. Lalonde
Greffier

2 mars 1925

Province de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et rapport d'une séance de comité du conseil tenue au bureau du maire lundi le 2 mars 1925 à 7:30 P.M. Sont présents: M. le maire W. A. Maison et messieurs les échevins J. H. Paul, A. Birtz, J. W. St-Onge, J. C. Duchesne,

E. Pallétier, R. Jonelle, X. Lindsay sous la présidence du maire.

Lecture est faite du rapport du vérificateur des livres de la Corporation et le comité en fait d'étude item par item.

Le comité recommande au conseil les arrêtés suivants à être approuvés en même temps que le rapport de ce comité.

Le greffier reçoit ordre d'avertir les facteurs de billets des fact. la Corporation qui à partir du 1^{er} Juin 1925 ils pourront être payés de leur billet ou les présenter au trésorier à moins qu'ils n'aient mieux accepté sur leur prêt sur intérêt de 5% au lieu de 4%.

Le greffier reçoit ordre d'écrire aux retardataires d'arrivées dans le paiement de leur taxe suivant une liste dressée séance tenante à l'effet que si ces arriérés ne sont pas payés au cours du mois, la Corporation, sur demande du paiement, et pour le cas où ensuite plaie ordre est donné au chef de fermer l'eau partie de paiement, et pour le cas de W. Hamel Dubé J. Marois reçoit ordre du Gouverneur; pour le cas d'Agémond Louchard le trésorier est autorisé à recevoir 75¢ à chaque lundi, et à fournir le mardi suivant la premier lundi ou il fera défaut de payer 75¢.

M. Honoré Girouard est délégué au congrès de l'American water works association les 4, 5 & 6 mars au Windsor à Montréal.

La question d'acheter une camion pour le incendie est remise à plus tard. La demande des pompier pour des casques est prise en considération et ordre est donné à l'ingénieur d'avoir des prêt.

Ordre est donné au greffier d'écrire au ministre des forêts que l'eau sera fournie au bureau de poste si les arriérés ne sont pas payés avant le 1^{er} avril.

Le greffier reçoit ordre d'avertir certains policiers de manquements dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Chauveau
Maire

J. A. Lalonde
Greffier

3 mars 1925

Province de Québec

Ville de Drummondville

A une séance régulière du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du conseil mardi le 3 mars 1925.

Sont présents M. W. A. Maison maire et messieurs les échevins J. W. St-Onge et J. E. Linaud.

Toute de quorum la séance est ouverte à mardi le 10 mars courant

Chauveau
Maire

J. A. Lalonde
Greffier

10 mars 1925

Province de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 10 mars 1925

Sont présents M. le maire W. A. Maison et messieurs les échevins A. Birtz, J. C. Duchesne, X. Lindsay, Eug. Pallétier, R. Jonelle J. E. Linaud.

M. W. A. Maison occupe le fauteuil de maire.

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance et d'un approuvement de la séance du 3 mars, ainsi que de certains constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du conseil en date du 3 janvier ainsi que de la séance du 24 février et de l'approuvement du 3 mars lesquelles sont approuvées unanimement. Le greffier fait lecture des minutes et du rapport du comité du conseil en date du 2 mars courant, il est alors proposé par M. R. Jonelle secondé par M. J. C. Duchesne que le rapport du dit comité soit accepté et approuvé.

Il est proposé par M. A. Birtz secondé par M. J. E. Pinard
Que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier
autorisé à les payer à savoir: Hôpital St. Charles de St. Hippolyte 79.00
Dumondville Téléphone cotid. 80 Campbell Des Larmes 4.92
M. Blanchard .50 + 2 + 0.22

Lettre est faite au rapport de l'inspecteur sanitaire de la Rogotte lequel
est déclaré insuffisant, le greffier recevant ordre d'envoyer à l'inspecteur
qu'il a l'honneur d'envoyer un rapport circonstancié et nécessaire.

La lettre de l'American Lumber concernant les congrès des pompes
est adressée au président du comité des incendies.

Une lettre de la succession Poirier concernant le terrain pour le folio
est adressée au comité du conseil.

Il est proposé par M. J. E. Pinard secondé par M. W. Lindsay
Attendu que la ville de Drummondville dépense une montante
considérable en timbres de revenu sur les chèques, les billets
et les reçus;

Attendu qu'il est soutenu que le Parlement a le droit d'imposer
une telle taxe sur une corporation municipale, ce qui appartient
à la juridiction des gouvernements provinciaux;

Attendu qu'il est soutenu que la corporation ait le droit de payer
cette taxe surtout vu que l'acte d'imposant se a occupé les
provinces;

Pourquoi le conseil prie humblement le ministère d'annuler
l'acte sur le revenu de façon à exempter les corporations
municipales de l'obligation d'apposer des timbres sur leurs
reçus, chèques et billets.

Il est proposé par M. R. Javelle secondé par M. J. W. St. Onge
Que le trésorier soit autorisé à remettre au club "Les pieds légers"
la somme de \$500.00 à être portée au compte d'annonces.

M. J. E. Pinard donne avis de motion qu'il présentera un règlement
à l'effet de réglementer les des de bois, les matières inflammables et
une pesée publique.

Il est proposé par M. J. E. Pinard secondé par M. W. Lindsay
Que M. A. Birtz soit élu greffier suppléant.

M. J. E. Pinard donne avis de motion qu'il présentera un
règlement accordant une franchise à M. Paradis.

M. R. Javelle donne avis de motion qu'il présentera un
règlement pour changer les séances du conseil

Troisième lecture est faite d'un règlement numéro 125 à l'effet
d'annuler le règlement des licences numéro 111

Il est alors proposé par M. J. W. St. Onge secondé par M. J. E. Pinard
Attendu qu'un avis de motion a été donné le 23 décembre 1924 par
M. J. C. Duchesne à l'effet qu'il présenterait un règlement à
l'effet d'annuler le règlement 111 concernant les licences
commerciales,

Attendu que le dit règlement portant le numéro 124 a subi sa
première et sa deuxième lecture le 13 janvier 1925 à une séance
de ce conseil.

Attendu que le dit règlement numéro 125 vient de subir sa troisième
lecture et est adopté unanimement;

Que le dit règlement est par les présents adopté à toutes fins
que de droit et sera désormais connu comme étant le règlement
125 des règlements de la ville de Drummondville.

Le conseil est adjourné unanimement au 24 mars courant.

Travaux
Maire

J. Paradis
Greffier

24 mars 1925.

Provincia de Québec
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal
de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordonnées
du conseil mardi le 24 mars 1925 étant un adjournement de
la séance du 10 mars.

Sont présents M. W. O. Moisan maire et messieurs les échevins
J. E. Pinard, E. Pélletier, J. W. St. Onge, J. C. Duchesne, W. Lindsay
M. W. O. Moisan occupe le fauteuil de maire.

Letture est faite de l'avis de convocation de la présente
séance ainsi que du certificat constatant qu'une copie en
a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du conseil
en date du 10 mars lesquelles sont unanimement approuvées.

Letture est faite du rapport du comité du conseil ordonnant l'annonce
de 8 heures en 1925.

Il est proposé par M. J. W. St. Onge secondé par M. J. E. Pinard

Que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier
autorisé à les payer à savoir: Mel Poirier 12.70, liste de paye
du 13 mars 251.55, liste de paye du 19 mars 159.05, liste de paye du
26 février 323.00, liste de paye du 5 mars 182.20, alarme city Stettin
27. Alarme maison Montplaisir 29. Alarme city Mds. aff. Goussier 27.00
Alarme logis quivier 19. Alarme city Art. Birtz 18.00 Southern Canada
Paper Co. 170.83 + 12.95 + 5.50 + 12 + 12 + 72 + 204 + 7.22 + .80 + 44.48 +
10.00 + 12.50 + 7.50, J. D. Trupee 10.31, A. Birtz 16.25, J. D. Montplaisir
14.75 + 2.00 La Cie J. A. Gosselin 125, W. Pélletier & fils 29.16, Girard
& Poirier 60 Canadian salt 37.98, Mds. Martel 3.00 + 3.00 La
Gouvernement de Québec pour écoles d'industrie 158.39 Dechenance
5.40, ainsi que les comptes suivants, mais sujet à acceptation par
l'ingénieur de la ville M. L'opard à savoir: D. Coqui 25.00, R.
Carlin 24.55, R. Javelle 2.00, E. Bergeron 76. H. Lacharité 19.24 +
12.25, F. Plamondon 36.00 D. Goussier 15.30 H. Lacharité 11.37

Mr Gould 10.00, Henri Lacharité 8.75; mais le compte de
 ses travaux pour entretien des Chênes est refusé.

Il est proposé par M. J.W. D'Orge secondé par M. N. Lindsay
 Que le conseil accepte et ratifie à tout le moins que de droit le projet
 d'arrangement signé par Monsieur Joseph Morin, et qui vient
 d'être lu concernant le règlement des réclamations que le dit
 Joseph Morin peut avoir contre la ville de Drummondville en
 rapport avec l'accident dont il a été victime le 22 août
 1924. Que le greffier soit autorisé à recevoir copie, pour valoir
 signification, de la requête qui sera présentée à la Cour
 supérieure, de la part de Monsieur Joseph Morin. Que la ville de
 Drummondville accepte de payer la somme de \$7411.00 au dit
 Joseph Morin, en règlement de toute réclamation lui résultant
 de dit accident, et consente à ce que jugement soit rendu
 pour la dite somme de \$7411.00 dont 275 ont déjà été payées
 comme indemnité pour incapacité temporaire.

Une lettre est lue de la part de M. Noel Poirclair offrant sa
 résignation comme chef de police. La lettre est lue au
 prochain conseil.

Une lettre du ministère de la voirie sur l'entretien des routes au
 printemps est lue et référée à l'ingénieur de la ville.

Il est proposé par M. N. Lindsay secondé par M. N. Pellerin
 Que le rapport de Monsieur H. Turcotte et J.W. D'Orge soit accepté
 et que le greffier autorise la soulture Canada Paper et les Héco-
 tils sis derrière aux endroits suivants: Que St George, entre les
 rues Brock et Lindsay et coin de la C.P.R. - rue Brock entre les rues
 Pérard et Bonfroy et près de la traversée de la C.P.R. - rue Pérard
 entre les rues Brock et Lindsay, et de donner les supports de
 lampes qui ont du feu.

Proposé par M. J.C. Duchon secondé par M. J.E. Pinard
 Attendu que la route Richmond - Ypéresta fasse à travers la
 ville de Drummondville et qu'elle soit à la charge du Gouvernement
 de Québec par ses statuts;

Attendu cependant qu'une partie de cette route passe par les rues
 suivantes de la ville de Drummondville en construction sur
 Boulevard Mercier, A" rue Hennings sur toute sa longueur, "B" sur
 la rue Henriot à partir de la rue Hennings jusqu'à la rue du
 Couvent, "C" sur la rue Henriot, de la rue du couvent à la rue
 Louving, "D" sur toute la longueur de la rue Louving "E" sur
 toute la rue de la C.P.R. jusqu'aux limites de la ville;

Attendu que le Gouvernement prend à sa charge le gravillage
 et l'entretien sur les sections A, B, ainsi que la réparation
 des macadam et son entretien sur les sections C, D, E,
 et ce sur une largeur de 16 pieds sur toutes les sections
 rues, à prendre au milieu d'elles, à condition que la

ville fournisse à sa charge l'accident en largeur sur les dites rues,
 à ces causes il est unanimement résolu de prendre à la charge
 de la Corporation tout sur sa construction que sur son entretien
 de tout l'accident des seize pieds au milieu des dites rues.

Proposé par M. E. Pellerin secondé par M. N. Lindsay
 Attendu que M. Louis Baron a fait un prêt à la Corporation
 au montant de \$775 et qu'il détient contre la Corporation un
 billet pour le même montant;

Attendu que M. Baron désire porter son prêt à 500 au taux
 de 5% par an d'intérêt;

À ces causes le maire et le trésorier de la ville sont par la présente
 résolution autorisés à signer pour et au nom de la Corporation
 de la ville de Drummondville au échange de quatre billets de \$775
 et 25¢ en argent, sur nouveau billet au montant de \$500 à
 l'ordre de M. Louis Baron payable au bureau de la banque de
 Montréal à Drummondville à demande avec intérêt à 5%.

Il est proposé par M. J.W. D'Orge secondé par M. J.C. Duchon
 Que le lot 12 N. Ouest de 55-1 du quartier ouest de la ville
 de Drummondville soit au rôle comme appartenant à la
 succession Bégin devra être changé au dit rôle pour y appartenir
 comme appartenant à Ernest L'Étoile. Et le greffier soit
 autorisé à faire le changement au conseil municipal.

Première et deuxième lecture ont été faites du règlement à l'effet
 d'accorder une franchise à M. Louis Oradin.

Première et deuxième lecture ont été faites du règlement à l'effet
 de changer les noms des ruelles du conseil de ville.

Troisième et quatrième lecture du règlement sur la matière inapprouvée.

Thomason

Maire

A. Falasde

Greffier

Thomas de Québec

Ville de Drummondville

Je soussigné Albany Provancher forgeron de la
 ville de Drummondville ayant été nommé constable
 spécial de la ville de Drummondville, jure solennellement que je
 remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur
 de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide

Albany Provancher

assemblé devant moi à Drummondville ce 3 avril 1925

A. Falasde

Notaire de Québec, Ville de Drummondville

Je soussigné Joseph Moguor huissier de la ville de Drummondville
 ayant été nommé constable et chef de police de la ville de Drummondville
 jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs
 de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

assemblé devant moi à Drummondville ce 3 avril 1925

A. Falasde

Joseph Moguor

Province de Québec
Ville de Drummondville

1^{er} avril

une séance du comité du conseil tenue au bureau du maire mercredi le premier avril courant, à 8 heures P.M. sont présents: Son Honneur le maire W.A. Maison, et messieurs les échevins Eugène Pelletier, Wop. Lindsay, J.E. Poirard, J.W. St-Onge et Ad. Birtz sous la présidence de son Honneur le maire.

Le comité prend en considération la résignation de M. Noel Poirclair comme constable et chef de Police de cette ville, et recommande d'accepter cette résignation pour prendre effet le 17 courant; les devoirs de ce dernier devant cependant se terminer le 5 courant inclusivement. Le comité recommande unanimement que M. Joseph Moquin, de cette Ville soit nommé constable et chef de Police au remplacement de M. Noel Poirclair, au même salaire que ce dernier. Cet engagement étant au bon plaisir du conseil, et devant commencer le 6 courant.

Le comité recommande unanimement la nomination de M. Albani Provancher, de Drummondville, comme constable spécial pour le service du soir au remplacement de M. Moquin qui vient d'être promu, et au même salaire qu'avait M. Moquin.

Maurois
Clair

A. Poirard
Greffier

7 avril

Province de Québec
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 7 avril 1925 étant la première séance du mois d'avril.

Sont présents: Son Honneur le maire et messieurs les échevins J.H. Paul, E. Pelletier, R. Janelle, J.W. St-Onge, W. Lindsay, J.E. Poirard, J.L. Duchesne.

M. W.A. Maison occupe le fauteuil des maire.

La lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance ainsi que du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacune des membres du Conseil.

Le Greffier fait lecture des minutes de la séance de ce Conseil en date du 24 mars 1925 lesquelles sont approuvées unanimement. Lecture est faite du rapport du comité du conseil en date du 1^{er} avril, et il est proposé par M. W. Lindsay secondé par M. J.L. Duchesne que ce rapport soit accepté et approuvé.

Monsieur l'échevin Adilard Birtz prend son siège.

Il est proposé par M. J.E. Poirard secondé par M. R. Janelle que les comptes suivants soient approuvés, et le trésorier

autorisé à les payer savoir: Southern Canada Power Co. Ltd. .65 + 199.37 + 49.48 + 2.02 + 204. + 72 + 12 + 12 + 5.37 + 12.96, Sam Jones 61.75 J.R. Blanchard 1.28 la Cie J.A. Gosselin 8.25 T. Mc Aulry 2 son 2^e, Montreal Steam Works 9.70, Liste de paye du 26 mars 241.95, G.E. D. Capin 1.25 Liste de paye du 2 avril 235.10.

Ordre est donné au greffier d'écrire à la Southern Canada Power, qu'il a raison de leur barrage, des dommages sont causés au chemin des Quartiers Nord, et que la dite compagnie soit en conséquence à réparer le dit chemin et le protéger pour l'avenir. Une demande d'octroi est faite par la société Saint Vincent de Paul par son président M. J. Marois.

Il est alors proposé par M. J.E. Poirard secondé par M. J.L. Duchesne que le trésorier soit autorisé à remettre \$500. à la Saint Vincent de Paul.

Une lettre de messieurs P. Allard & fils demande d'être exempté de la taxe d'eau sur la buanderie, parce qu'elle est impropre à leurs besoins et qu'ils ont fourni de l'eau du puits lauzière devant 6 1/2 jours à la ville, au été 1924.

Il est proposé par M. J.E. Poirard secondé par M. J.W. St-Onge que la demande de P. Allard & fils soit refusée. Sans reconnaître leur service quoi que ce soit, mais seulement en compensation pour l'eau prise par la ville un montant de 10% soit alloué à P. Allard & fils si être diminués sur leur taxe d'eau.

Une lettre de la Junction Canadian est lue concernant leur compte d'eau, laquelle est référée au président du comité d'agudes.

Une lettre est lue de sous ministre de la voirie concernant l'entretien de la route Ymaska Richmond via Drummondville.

Une application est lue de la part de British American Oil pour un permis d'installer un réservoir à l'huile de 12000 gallons près du C.P.R. Permis accordé.

Une lettre de service d'hygiène concernant l'acquisition d'un dispensaire antituberculeux.

Troisième lecture est faite d'un règlement numéro 126 à l'effet d'accorder une franchise pour le service Drummondville à Ste Angèle à M. Louis Paradis.

Il est alors proposé par M. J.E. Poirard secondé par M. A. Birtz:

Attendu que l'avis de motion a été donné le 10 mars 1925 à la séance du conseil par M. J.E. Poirard de la présentation d'un règlement à l'effet d'accorder une franchise à M. Louis Paradis pour un service de transport Drummondville - Ste Angèle.

Attendu que le dit règlement portant le numéro 126 des règlements de la ville de Drummondville a subi sa première et sa deuxième lecture à la séance de ce conseil le 24 mars 1925;

Attendu que le dit règlement vient de subir sa troisième lecture et qu'il est adopté unanimement par ce conseil;

Que le dit règlement est par les présents adopté à toute fin que de droit et sera désormais connu comme étant le règlement 126 des règlements de la ville de Drummondville.

Troisième lecture est faite d'un règlement numéro 127 d'effet d'amender le règlement 82 sur la construction ou ce qui concerne les matières inflammables et.

Est alors proposé par M. J. E. Pinard secondé par M. J. Duchesne Attendu qu'un avis de motion a été donné le 10 mars 1925 à une séance de ce conseil par M. J. E. Pinard qu'il présenterait un règlement d'effet d'amender le règlement 82 en ce qui concerne les clois de bois et les matières inflammables;

Attendu que le dit règlement portant le numéro 127 a subi sa première et sa deuxième lecture le 24 mars à une séance de ce conseil;

Attendu que le dit règlement 127 vient de subir sa troisième lecture et est adopté unanimement;

Que le dit règlement est par les présents adopté à toute fin que de droit et sera connu désormais comme étant le règlement 127 des règlements de la ville de Drummondville Troisième lecture est faite d'un règlement numéro 128 d'effet de changer la date des séances régulières de ce conseil;

Est alors proposé par M. J. W. St-Onge secondé par M. J. E. Duchesne Attendu qu'un avis de motion a été donné le 10 mars 1925 à une séance de ce conseil par M. R. Javelle qu'il présenterait un règlement d'effet de changer la date des séances de ce conseil; Attendu que le dit règlement portant le numéro 128 a subi sa première et sa deuxième lecture le 24 mars 1925 à une séance de ce conseil;

Attendu que le dit règlement 128 vient de subir sa troisième lecture, et est adopté unanimement;

Que le dit règlement est par les présents adopté à toute fin que de droit et sera connu désormais comme étant le règlement 128 des règlements de la ville de Drummondville.

Est proposé par M. D. Lindsay secondé par M. J. E. Duchesne Que le greffier soit autorisé à signer un contrat avec la publication Municipal Canada pour annonce à y être insérée au coût de \$100 pour une page et trésorier soit autorisé à payer ce montant aux mêmes fins

M. Adrien Plamondon soumet au conseil les plans et les devis pour la construction du filtre.

Est proposé par M. J. E. Duchesne secondé par M. J. E. Pinard Attendu que les plans et devis pour la construction d'un filtre sont maintenant complétés. Proposé par M. J. E. Duchesne

Attendu que pour satisfaire à l'ordonnance du conseil d'hygiène il est urgent de procéder avec célérité.

A ces causes ordre est donné au greffier de demander immédiatement des soumissions pour la construction de ce filtre en faisant paraître une annonce dans le Courrier et le Star de Montréal demandant des soumissions aux conditions qui pourront être venues aux conditions ordinaires au Bureau du greffier d'ici au 5 mai 1925 à 8 heures p.m.; Et que le conseil à sa séance du 5 mai 1925 procédera à ouvrir les dites soumissions.

Le règlement concernant la construction d'un filtre et pourvoit à un emprunt et à l'acquisition de terres au montant de \$50000 celui en première et sa deuxième lecture.

M. J. W. St-Onge propose unanimement secondé que le conseil s'ajourne au 14 avril 1925.

Kawassou
Député

J. J. Javelle
Greffier

14 avril 1925.

Province de Québec
Ville de Drummondville

Pour mémoire et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 14 avril 1925 etant un ajournement de la première séance du mois d'avril.

Sont présents: Son Honneur le maire W. A. Moisan et messieurs les délégués J. W. St-Onge, E. Pelletier, Ad. Birtz, J. E. Duchesne, R. Javelle, J. E. Pinard.

M. W. A. Moisan occupe le fauteuil de maire Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance ainsi que du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance de ce Conseil en date du 7 avril durant lesquelles sont approuvées unanimement.

Est proposé par M. J. W. St-Onge secondé par M. J. E. Pinard que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer savoir: Aug. Cloutier 5⁰⁰, Adol. Birtz 6⁰⁰, Rob. Javelle 5⁰⁰, J. D. Montplaisir 22⁰⁰, 18⁰⁰, 20⁴⁰ moins un crédit de 2⁰⁰ J. R. St-Onge 3⁰⁰, M. Pelletier 5⁰⁰, 55³⁵.

Est proposé par M. J. W. St-Onge secondé par M. R. Javelle Attendu que pour la construction d'une usine de filtration, d'eau la corporation a besoin d'un terrain appartenant à la succession Ros. Poireau situé sur le Boulevard Mercure, attendu que la dite succession s'élève à \$500. pour vendre ce terrain à la Corporation

Attendu que ce conseil désire se rendre compte de la valeur de ce terrain pour pouvoir faire une offre, le cas échéant;

à ces causes un comité est par la présente résolu, nommé, et sera composé de messieurs les échevins J.E. Cusard, Ad. Birtz, E. Pellerin, avec instructions d'étudier la valeur du terrain appartenant à la succession Poirier, sur lequel la Corporation se propose d'établir une usine de filtration d'eau, si le terrain est propice; lequel comité devra faire rapport au comité du conseil d'ici à vendredi.

Monsieur l'échevin M. Lindsay prend son siège.

Un permis est accordé à M. Raymond Melancon ainsi qu'à Mlle Yve M. Poirier de réparer leurs batisses tel que demandé.

Les policiers reçoivent instruction de dépeuler le lavage des autos dans les rues de la ville.

Il est proposé par M. J.E. Cusard secondé par M. M. Lindsay qu'une somme de 5000 \$ soit allouée aux fins de l'école Garceau, pour permettre d'envoyer des délégués au Jubilee des boys scouts à Montréal.

L'ingénieur reçoit instruction de faire au mieux sur la cote possible d'un canal de 15" de diamètre pour égoutter le sol de surface au face de la Banque Montréal.

Il est proposé par M. J.E. Cusard secondé par M. J.C. Duchesne que la liste des pompiers soit chargée au rapportant le nom de M. Edmund Curson.

Troisième lecture est faite d'un règlement numéro 129 à l'effet d'emprunter 50000 sur libentures pour la construction d'une usine de filtration d'eau;

Il est alors proposé par M. J.E. Cusard, secondé par M. Ad. Birtz attendu que l'avis de motion a été donné le 13 janvier 1925 à une séance de ce conseil par M. J.E. Cusard qu'il proposerait un règlement à l'effet d'autoriser la construction d'une usine de filtration d'eau et son emprunt pour en couvrir le coût; attendu que le dit règlement portant le numéro 129 a subi sa première et sa deuxième lecture le 7 avril 1925 à une séance de ce conseil;

Attendu que le dit règlement 129 vient de subir sa troisième et est adopté unanimement;

Que le dit règlement est par la présente adopté à toutes fins que de droit et sera comme désormais comme étant le règlement 129 des règlements de la ville de Drummondville.

Mes requête des citoyens demandant une police de nuit pour la nuit de la ville est référée au président du comité de la police.

Il est proposé par M. J.W. D'Orge secondé par M. E. Pellerin

Que ce conseil s'ajourne au 28 courant.

Thomson
Maire

A. Jalabert
Greffier

15 avril 1925.

Province de Québec

Ville de Drummondville.

Procès verbal et rapport d'une séance du comité du Conseil tenue au bureau du maire mercredi le 15 avril 1925 à trois heures P.M. sans présence: Monsieur le maire W.A. Moisan et messieurs les échevins J.E. Cusard, A. Birtz, E. Pellerin, J.H. Paul, M. Lindsay, J.C. Duchesne, J.W. D'Orge, R. Javelle sous la présidence de M. W.A. Moisan maire.

Le comité nommé pour enquêter sur la valeur du terrain de la succession L. Poirier, vint pour la construction d'un filtre, dépose son rapport.

Une demande est faite par M. J. J. Girard de la Fondation G pour obtenir le privilège de fermer une partie du chemin à l'entrée du pont pour favoriser la construction d'une extension à la batisse du journal de la Soultan Canada pour G.S.

Le comité recommande d'accorder un permis pour fermer une partie du chemin, mais aux conditions suivantes:

- 1° Le permis sera donné au bon vouloir du conseil qui pourra y mettre fin avec un mois d'avance.
- 2° La partie du chemin qui pourra être fermée sur la rive sud de la rivière St. Francois sur une longueur d'environ 125 pieds à partir du pont de la rivière, sur la longueur du chemin.
- 3° En tout temps au moins 16 pieds sur le chemin public de long de la partie occupée devront être laissés, au ligne droite, libres pour la circulation comme au temps normal de nuit comme de jour;
- 4° En outre des précautions exigées par les règlements de la ville au pareil cas, la compagnie devra en plus tenir un homme de trafic pour régler la circulation sur ces seize pieds et ce de nuit comme de jour à ses frais, et porter la responsabilité des accidents qui pourraient survenir d'ici de l'occupation précitée;
- 5° Les bords occupés ainsi que le chemin dans toute sa partie qui sera utilisée pour le trafic passant d'été fait par la compagnie devront être remis dans l'état où ils sont maintenant. A défaut de quoi la ville fera faire tel ouvrage aux frais de la compagnie après un avis de 8 jours;
- 6° La compagnie se tiendra responsable de tous dommages qui pourront être occasionnés au pont ou ses approches par le minage de la roche, ou le réajustement d'eau occasionné par les batardeaux d'eau ou autres manières;
- 7° Une lettre de la Soultan Canada pour G.S. devra être remise à l'ingénieur garantissant l'observation de ces conditions avant qu'un permis ne soit accordé.

Thomson
Maire

A. Jalabert
Greffier

28 avril 1925

Province de Québec
Ville de Drummondville

Troisième verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 28 avril 1925 étant un ajournement de la séance du 14 avril courant lequel était lui-même un ajournement de la première assemblée bi-mensuelle du mois d'avril.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins A. Birtz, J. Ducharme, Eug. Pelletier, R. Javelle, Prop. Lincov, J. W. St-Onge.

M. W. A. Moisan accepte le fauteuil de maire

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance ainsi que du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 14 avril courant lesquelles sont adoptées unanimement.

Le greffier fait lecture du rapport d'un comité du conseil tenu le 15 mars 1925

Sur deux proposés par M. N. Lindsay secondé par M. R. Javelle sur le rapport du comité soit accepté et approuvé.

Le greffier fait lecture du rapport du comité spécial d'échevins nommé pour s'enquérir de la valeur du terrain de la succession L. Poirier voulu pour l'érection d'un filtre.

Le rapport est lu sur la table pour étude.

M. l'échevin J. E. Poirier prend son siège.

Il est proposé par M. R. Javelle, secondé par M. N. Pelletier

Que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer si savoir: Sault Ste. Marie P. Co 7⁰⁰, H. Poirier 10⁰⁰, Wm. Kelly 10⁷⁵, Sault Ste. Marie 17⁰⁰, Alf. Lincov 4⁵⁰, Canadian Bell Co. 27.98, la Baie 33.60, liste de paye du 9 avril 179.35, liste de paye du 16 avril 193.60, liste de paye du 23 avril 234.10, somme numérotée 35 le 24 mars 15⁰⁰, Al. Birtz 30.88 + 33⁰⁰, Québec Téléphone 1.50, Joe Moquin .80, Montreal Street Works 4⁰⁰, J. R. Beillon 18.52, Royal Victoria Hospital et Mary Miller 71⁰⁰.

Lecture est faite d'une lettre de messieurs Divinet et Lesage réclamant contre la corporation pour préparations d'un plan d'assainissement de filtration et y a été avis, ainsi que d'une lettre de notre frangé Martin demandant son opinion sur la question. Le greffier reçoit ordre de répondre à messieurs Divinet et Lesage revoyant la lettre de M. Martin.

Lecture est faite d'une lettre de la Sault Ste. Marie Canada Power Co. acceptant les conditions de la ville pour l'usage d'une partie de la dernière pile du pont de la Rivière pour leurs travaux d'élargissement. L'ingénieur reçoit ordre d'arrêter les travaux chez M. A. Portland vu que sa construction n'est pas suivant les règlements de la ville.

Il est proposé par M. J. E. St-Onge secondé par M. A. Birtz que le rôle d'évaluation soit modifié en substituant le nom de M. Philippe Legon aux lieux et places de celui de Jeanne veuve J. E. Lincov comme propriétaires de 15-1, 15-2, 16 du quartier Ouest et que le greffier fasse les changements en conséquence.

Il est proposé par M. J. E. St-Onge secondé par M. A. Birtz que le rôle d'évaluation soit modifié en substituant le nom de M. Robert Alphonse aux lieux et places de celui de Monsieur W. A. Moisan comme propriétaires de 25 du quartier Ouest et que le greffier fasse les changements en conséquence.

Le rapport de l'échevin concernant le terrain de la succession L. Poirier pour la construction d'un filtre est remis à l'étude. Une offre est faite par la succession Poirier pour le seul de ce terrain.

Il est proposé par M. J. E. Poirier secondé par M. R. Javelle.

Après étude, ce conseil croit devoir offrir à la succession L. Poirier pour le terrain voulu pour la construction d'un filtre tel que délimité par le nouveau plan Friso avec une superficie totale d'environ 40375 pieds, une somme globale de 3000⁰⁰, mais seulement dans le cas où la Corporation utiliserait le dit terrain pour y établir une usine de filtration d'eau; cette offre comportant la satisfaction de tous dommages à raison du voisinage d'une telle usine, tel que défini dans le rapport du comité spécial; Et le greffier ainsi que le trésorier de la ville sont autorisés, le cas échéant, à signer pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville un contrat d'achat du dit terrain pour la somme susdite, que le trésorier est autorisé à verser à la succession L. Poirier.

M. Ernest Lalonde demande un permis pour établir une dor de bois; la question est renvoyée au prochain conseil.

Il est proposé par M. J. E. Poirier secondé par M. J. C. Ducharme qu'un permis soit accordé à M. Louis Morasse pour l'usage de sa maison rue Dorion, tel que demandé.

Lalonde
Greffier

5 mai 1925

Province de Québec
Ville de Drummondville

Troisième verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 5 mai 1925 étant la première séance bi-mensuelle du mois de mai.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins: J. H. Paul, Eug. Pelletier, P. Lincov, J. E. Poirier, A. Birtz, J. W. St-Onge.

M. N. A. mais au compte le factuel du maire.
Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance ainsi que du certificat constatant qu'une copie a été signifiée à tous les membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 28 avril lesquelles sont adoptées unanimement.

Il est proposé par l'échevin J. P. Pinard secondé par l'échevin E. Palletier que le compte de M. Adrien Plamondon siège présent à ce conseil au montant de \$1000.00 concernant les plans de filtres soit approuvé et le trésorier autorisé à le payer.

Lecture est faite d'une lettre du sous-ministre J. B. Boulanger de la voirie, concernant l'autorisation de la route Richemond-Yamaska.

Lecture est faite d'une lettre au sous-ministre des affaires municipales informant le conseil que le règlement 129 autorisant une emprunt de \$50000 pour un filtre a été approuvé par le lieutenant-Gouverneur au Conseil.

Il est des propos par l'échevin J. P. Pinard secondé par l'échevin A. Birtz du l'approbation du règlement 129 par le lieutenant-Gouverneur au conseil, à l'effet d'emprunter \$50000 pour la construction d'un filtre, le greffier est autorisé à faire imprimer des déclarations au même montant, et à soumettre les avis nécessaires pour obtenir des soumissions pour l'achat de ces déclarations, les quelles seront ouvertes à une séance de ce conseil le 2 juin prochain.

Une requête des bouchers de la campagne est leur demandant d'augmenter le règlement concernant la livraison de la viande par les rues de la ville. La requête est référée au comité du conseil. La question est posée à M. Ernest Lalonde pour un vote de loi ont aussi renvoyé devant le comité du conseil.

Il est proposé par l'échevin E. Palletier secondé par l'échevin J. H. Paul de nom comité composé des échevins J. W. St-Onge, A. Birtz, J. P. Pinard et son Honneur le maire W. A. Moisan soit nommé pour constituer un comité des manufactures concernant l'établissement d'une zone de fête appelé Parc industriel.

M. Alpha Colé fait application pour un permis d'un réservoir à gazoline de 500 gallons au plus devant son épicerie sur Sourin. Permis accordé suivant les instructions de l'ingénieur de la ville.

Le greffier demande à ceux qui ont des soumissions pour la construction de filtres de vouloir bien les déposer.

Le greffier fait lecture de l'avis public publié dans les journaux demandant des soumissions pour la construction d'une usine de filtration d'eau, et procède à ouvrir les soumissions reçues, lesquelles sont des compagnies suivantes et pour le montant à la suite de leurs noms respectifs, à savoir:

Newton Dakin Co Ltd	69450.00
Archambault & Belair Ltd	72640.00

R. T. Smith Co Ltd	74735.00
Montplaisin & Archambault	76900.00
Belair construction Co Ltd	87800.00

Les soumissions sont déposées sur la table pour étude, et référées au comité du conseil aux mêmes fins.

Il est proposé par l'échevin J. P. Pinard secondé par l'échevin N. Lindsay que le conseil s'ajourne au 12 mai courant.

Travaux
Maire

Alain
Greffier

5 mai 1925.

Province de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et rapport d'une séance du conseil tenue au bureau du maire mardi le 5 mai 1925.

Ont présents: Son Honneur le maire W. A. Moisan et messieurs les échevins J. H. Paul, Eug. Palletier, N. Lindsay, J. P. Pinard, A. Birtz et J. W. St-Onge sous la présidence de son Honneur le maire W. A. Moisan.

Le comité procède à étudier les soumissions reçues ce soir à la table du conseil pour la construction d'une usine de filtration d'eau. Il entend M. Adrien Plamondon ingénieur. Après discussion, la question d'octroyer le contrat est renvoyée à plus tard.

Le comité procède à étudier la requête des bouchers de la campagne demandant d'augmenter le règlement concernant la livraison de la viande par les rues de la ville. Le comité recommande au conseil de rejeter la requête des bouchers de la campagne.

Travaux
Maire

Alain
Greffier

8 mai 1925.

Province de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et rapport d'une séance du conseil tenue au bureau du maire vendredi le 8 mai 1925.

Ont présents: Son Honneur le maire Moisan et messieurs les échevins J. H. Paul, Eug. Palletier, A. Birtz, J. P. Pinard, J. W. St-Onge et N. Lindsay sous la présidence de son Honneur le maire.

Le comité procède à étudier les soumissions concernant la construction d'une usine de filtration.

M. Dakin un des associés de Newton Dakin remet au comité une lettre de cette société offrant d'invalider par un contrat un rapport avec une soumission, un équipement de Canadian International Filter Company si ces messieurs sont acceptables à

au conseil a' difant de quoi il sont consentants d'employer un
équipement de Francis Harkin & Co. limités; et disposés au même temps
des plans et spécifications de l'ingénieur International.

M. Archambault de Archambault & Co. a' déclaré ont appelé a' passer
la parole et par quelques messages. Il est venu de M. Harkin
qui lui aussi des quelques mots au comité. Le comité alors
étudié de nouveau la question et son proposition de M. J.W.
Sturge recut la question au 11^e jour de session finale.

Le comité donne ordre au greffier de renvoyer aux soumissionnaires
messieurs Montplaisir et Archambault ainsi qu'a' R.T. Smith,
constructeur, et les leur dire qui accompagnent leur soumission.

Kauoocien

A. Jalonde
Greffier

11 mai 1920

Cornée de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et rapport d'une séance du comité du
conseil tenue au bureau du maire lundi le 11 mai 1920.
Sont présents: pour le maire le maire messieurs W.O. Moisan et
messieurs les échevins J.B. Cuvard, E. Pelletier, J.W. Sturge,
N. Lindsay, J.H. Paul, R. Javelle, J.C. Bechard et Ed. Birtz sous la
présidence de son honneur le maire.

Le comité unanimement accorde à M. J.B. Bergeron un permis
pour construire une salage sans sa propriété sur le mur de Pte
n.e. de 36' du quartier sud sur la rue Lowring.

Le comité recommande unanimement au conseil la résolution suivante:

Attendu que des fournisseurs ont eu lieu entre le représentant de la
succession L. Poirier, et son honneur le maire, concernant la vente du
terrain voulu pour l'installation d'un filtre mécanique à
gravité, et que le maire et la succession en sont venus d'une
entente à l'amiable, p'entant que se passer par l'expropriation;
A ces causes, dans le cas où la Corporation aurait besoin du terrain
de la succession L. Poirier, la dite succession s'étant déclarée
prête à vendre, le greffier de la ville de Drummondville est auto-
risé à signer pour et au nom de la Corporation un contrat d'
l'effet d'acquiescer le dit terrain, tel que délimité par le nouveau
plan de l'ingénieur Cuvard avec une superficie totale d'environ
40375 pieds, pour une somme globale de deux mille piastres
que le trésorier est autorisé à payer à la dite succession L.
Poirier; la Corporation s'engageant d'acquiescer le plus rapidement
sur la devanture du dit terrain et d'en les payer qu'en cas
de pare refus, la résolution de la séance du 28 avril sur la
même sujet, est déclarée annulée à toutes fins que de droit et est
remplacé par la présente résolution.

Le comité procède à l'examen des soumissions pour la construction
d'un filtre. M. Adrien Plamondon ingénieur examine les plans et
spécifications fournies par Newton Dentin venant de la maison
Francis Harkin & Co. qui se déclare satisfaisants et fournis une
cote quelques détails dans les spécifications sur lesquels M. Newton
est appelé à donner quelques explications. M. J. Archambault est
aussi entendu à son tour concernant sa soumission;

Il est alors proposé par l'échevin J.B. Cuvard accordé par l'échevin E. Pelletier.
Attendu que Newton Dentin sont le plus bas des soumissionnaires
en rapport avec la construction d'un filtre mécanique à gravité
suivant leurs soumissions produites au conseil le 5 mai courant;
Attendu que Newton Dentin ont fourni à ce comité des plans et
spécifications d'un équipement Francis Harkin & Company's
Jewel Filtration Equipment;

A ces causes, que le contrat pour la construction du filtre mécanique
à gravité soit accordé à Newton Dentin suivant les plans devis
et spécifications préparés par l'ingénieur Adrien Plamondon,
les spécifications de Francis Harkin & Co. cependant sujettes à
révision par le dit ingénieur A. Plamondon, et le greffier est
autorisé à signer un contrat en conséquence; les contracteurs
devant s'engager à payer aux fournisseurs un salaire minimum
de 30 ct. à l'heure, et un minimum un salaire minimum
de 45" de l'heure.

Il est alors proposé en seconde main par l'échevin J.C. Bechard
accordé par l'échevin A. Birtz.

Attendu que la Corporation de la ville de Drummondville a reçu
des soumissions pour des travaux d'agrandissement, spécialement pour
la construction d'un filtre mécanique à gravité, suivant les avis
publiés dans les journaux, la Corporation déclarant ne pas s'engager
à accepter la plus basse ni aucune soumission;

Attendu que 5^e soumissions ont été reçues entre les mains
du greffier le 5 mai 1920, parmi lesquelles se trouvaient celle
de Newton Dentin au montant de \$694.00, ainsi que celle de
Archambault & Co. la dit montant de \$72640.

Attendu que les plans devis et spécifications de M. Adrien Plamondon
ingénieur de la ville pour la construction d'un tel filtre
ont été remis à chacun des deux susdits soumissionnaires,
et qu'en vertu des dites spécifications les soumissionnaires
devaient fournir avec leur soumission, le nom et l'adresse
de leur contracteur fournissant l'équipement, et que Newton
Dentin sans leur soumissions ont déclaré qu'ils fourniraient
à leur choix un équipement Permutit, Harkin, Norwood.
Tout en produisant avec leur soumission, les plans et
spécifications de la compagnie Permutit;
Attendu que ce conseil sur l'avis de son ingénieur, sur

Pour ce qui a été décidé dans les comités précédents, que les équipements Jewel ou Norwood, considérés comme les meilleurs, devaient être acceptés comme équipement pour l'usine de filtration; Attendu que le 8^{me} mai Newton-Dakon ont modifié leur soumission en offrant de poser un équipement International, ou un Francis Hankin & Company's Jewel filtration equipment, et cela au choix de la Corporation; offrant ainsi de fournir un équipement autre que celui en premier lieu désiré;

Attendu que Archambault & Leclair se déclarent prêts à poser un équipement Norwood tel que déjà mentionné et détaillé dans leur soumission, et ce pour la somme de \$69400; et qu'à raison de leur expérience dans la construction de filtres, ainsi que de la qualité reconnue de l'équipement de la compagnie Norwood, qui possède elle-même une manufacture établie depuis longtemps, la Corporation a raison de croire qu'elle obtiendra un meilleur rendement pour son argent;

A ces causes ce comité recommande au conseil, indépendamment des soumissions offertes, d'octroyer un contrat à messieurs Archambault & Leclair pour la construction d'une filtre mécanique à gravité avec un équipement Norwood suivant les plans des spécifications de l'ingénieur Adrien Flamondon, ainsi qu'en conformité avec les plans et spécifications de Norwood Engineering Company, ces derniers sujets à révision par l'ingénieur Flamondon, et ce pour le prix et somme de \$69400.

conformément à l'acceptation verbale faite ce soir par Archambault & Leclair qui devra être confirmée et ratifiée par écrit. Le contracteur devant s'engager à payer aux journaliers un salaire minimum de 50 cents de l'heure et aux maçons un salaire minimum de 45 cents de l'heure.

Le vote est pris sur l'amendement et les échevins votent comme suit:

Contre l'amendement.	Pour l'amendement
l'échevin J.E. Picard	l'échevin Ad. Birtz
" Eug. Pallatin	" J.B. D'Ange
" M.F. Lindsay	" J.H. Paul
	" B. Javelle
	" J.C. Duchesne

Le vote sur la motion principale donne le résultat suivant

Pour la motion, messieurs les échevins J.E. Picard, E. Pallatin, M. Lindsay
Contre, messieurs les échevins Ad. Birtz, J.B. D'Ange, J.H. Paul, B. Javelle, J.C. Duchesne
La motion principale est déclarée déclinée et l'amendement adopté par le vote ci-haut de 6 contre 3. Le comité s'ajourne sine die.

Flamondon

DM

A. Javelle

Greffier

12 mai 1925

Province de Québec

Ville de Drummondville

Procès-verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 12 mai 1925 étant un agournement de la première séance de la nouvelle loi municipale du mois de mai.

Sont présents: Son Honneur le maire M. D.A. Moisan et messieurs les échevins E. Pallatin, M. Lindsay, J.E. Picard, J.B. D'Ange, J.H. Paul, J.C. Duchesne, R. Javelle, A. Birtz.

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance ainsi que du certificat constatant qu'une copie a été signifiée à tous les membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 5 mai courant lesquelles sont adoptées unanimement.

Le greffier fait lecture du rapport d'un comité du conseil tenu au bureau du maire le 5 mai courant

Il est proposé par l'échevin A. Birtz secondé par l'échevin J.E. Picard que le rapport du comité du conseil en date du 5 mai soit accepté et approuvé par ce conseil.

Le greffier fait lecture du rapport d'un comité du conseil tenu au bureau du maire le 8 mai courant.

Avant de proposer l'adoption du rapport du comité du 8 et du 11 mai, l'échevin J.E. Picard demande lecture de toute correspondance concernant le filtre.

Le greffier fait lecture d'une lettre de messieurs Garneau Rougier & Garneau réclamant le contrat du filtre pour Newton-Dakon, parqu'ils sont le plus bas soumissionnaire, ainsi que d'une lettre du bureau Lawrence & Lawrence au adressée à Archambault & Leclair sur le même sujet, expliquant le statut légal de la ville concernant les soumissions. L'avis de la ville M. J. Marin est appelé par le maire à donner son opinion ce qu'il fait.

Il est proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin J.H. Paul que le procès-verbal et rapport de comité du conseil en date du 8 mai courant soit accepté et approuvé.

Lecture est faite du procès-verbal et rapport d'un comité du conseil en date du 11 mai courant, au bureau de son Honneur le maire.

Il est proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin J.H. Paul que le procès-verbal et rapport de comité du conseil en date du 11 mai courant soit accepté et approuvé par ce conseil.

Il est proposé en amendement par l'échevin J.E. Picard secondé par l'échevin M. Lindsay:

Attendu que des soumissions ont été reçues le 5 et 6 mai 1925 pour la construction d'une filtre;

Attendu que la plus basse soumission a été faite par M. M. Newton-Dakin au prix de \$69450.00;

Attendu que le 11 mai M. M. Archambault & Leclair pour obtenir le contrat ont offert de réduire le montant de leur soumission et de construire le dit filtre pour le même prix offert dans la soumission de Newton-Dakin;

Attendu qu'il y a injustice vis-à-vis M. M. Newton-Dakin d'accorder cette offre de la part de M. M. Archambault & Leclair et de leur accorder le contrat à cause de cette réduction dans le montant de leur soumission;

Attendu que si le conseil provincial cette licence de permettre cette réduction à M. M. Archambault & Leclair, il devrait accorder la même faveur à tous les autres soumissionnaires et leur permettre de modifier leur prix;

Attendu que la Corporation ne peut commettre ce genre de justice;

En amendement il est proposé que le contrat soit accordé à M. M. Newton-Dakin comme étant les plus bas soumissionnaires pour le prix et la somme de \$69450.00, le contrat a été passé devant être conformé avec les plans, devis et spécifications fournis par l'ingénieur Plamondon (Adrien), les plans, devis plus haut mentionnés devant faire partie du contrat avec les plans de Francis Haukin & Co Ltd qui exécute le sous-contrat en rapport avec l'équipement; le contracteur devra donner l'avantage aux ouvriers de la ville avec un salaire minimum de 0.30\$ de l'heure pour les manoeuvres, et de 0.45\$ de l'heure pour les menuisiers.

Le vote est pris sur l'amendement et les échevins se prononcent comme suit:

Pour l'amendement		Contre l'amendement	
L'échevin	E. Pelletier	L'échevin	J.W. St-Onge
do	J.E. Pinard	do	R. Javelle
do	N. Lindsay	do	J.H. Paul
		do	A. Rintz
		do	J.C. Duchesne.

Alors le vote est pris sur la résolution principale et les échevins E. Pelletier, J.E. Pinard, N. Lindsay votent contre la résolution principale, alors que les échevins J.W. St-Onge, R. Javelle, J.H. Paul, A. Rintz, J.C. Duchesne votent pour la résolution principale qui est déclarée adoptée et l'amendement déposé par un vote de 5 contre 3.

Il est alors proposé par M. J.C. Duchesne secondé par M. J.H. Paul que le greffier de la ville soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville un contrat avec Archambault & Leclair limitée pour la construction d'un filtre mécanique de gravité suivant plans

devis et spécifications de l'ingénieur O. Plamondon et les plans et spécifications d'équipement Harwood engineering Co Ltd, pour la somme de \$69450.00, la présente résolution devant être considérée comme si elle faisait partie du rapport du comité du 11 mai courant, Il est proposé par l'échevin J.H. Paul secondé par l'échevin R. Javelle que les comptes suivants soient acceptés et approuvés, et le trésorier autorisé à les payer à savoir: Auguste Cloutier \$5. Imprimerie Drummondville 7.50, liste de pays du 7 mai 290.60 J. Desros 4.80, The Daily Star 30.50, Sautter & Co du papier Co Ltd 55 + 59.47 + 207.00 + 87 + .50 + .12 + 4.55 + 208.16 + 9.06 Pontonniers électriques Co Ltd 40.74, Mds martel 32°

à Ernest Labonte

Hain
Off.

L'ingénieur Guinard reçoit l'autorisation d'accorder un permis pour un clos de bois sur la rue Dorion mais seulement lorsqu'il aura été mis en possession d'un titre de la Ville de Drummondville que le laird d'assurance des voisins ne sera pas augmenté.

Malleson
Maire

J. Pelletier
Greffier

26 mai 1925

Province de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux & heures ordinaires du conseil mardi le 26 mai 1925 étant la deuxième séance de ce conseil municipale du mois de mai.

Sont présents: les Honnables M. M. A. Maisson et Messieurs les échevins J.C. Duchesne, J.W. St-Onge, N. Lindsay, A. Rintz, Eug. Pelletier, J.E. Pinard

M. M. A. Maisson au occupa le fauteuil de maire

Leclerc a fait de l'avis de convocation de présente séance ainsi que un certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil. Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 12 mai lesquelles sont approuvées unanimement.

Le maire déclare que le contrat pour la construction du filtre a été signé aujourd'hui même avec Archambault & Leclair Ltd. et que le délai pour terminer les travaux a été fixé au 1er novembre prochain avec une pénalité de \$20.00 par jour de retard après cette date pour les contracteurs. Le conseil procède de ces choses et ordonne leur consignation aux minutes.

Il est proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin J.E. Pinard que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: N. Pelletier & fils pour la patente 60.17 N. Pelletier & fils personnel 58.09; Oscar

Levier 40. Nouvelle limite 71.66, a. Ritz 120 + 3.92, T. Page 8^{ca}
 Bouslard + diel 4.77, H. Blanchard 120 + 4.55 + .80 + 3.75, J. O.
 Montprieux 20 + 4. Allange maison Monthlaine sur Doron 15^{ca}
 la ci J.A. Pouchin 578 + 36.86

Lettre est faite d'une lettre de M. Prof. Garceau concernant
 une servitude de droit de puis entre la propriété de M. de
 Tournon et celle de la ville faite par M. Ernest P. Lemaire ancien notaire.
 Il est alors proposé par l'échevin M. Linsong secondé par l'échevin J.C. Duchesne
 qu'un comité soit nommé, composé de son procureur le maire, de
 l'échevin A. Ritz et de l'ingénieur H. Guineard pour avoir une
 copie de satisfaction à la lettre de M. de Tournon avec plein
 pouvoir d'agir en conséquence.

Une lettre de F. Chomelle par Victor Lefebvre est lue demandant
 un réajustement sur sa licence commerciale. Orde est donné au
 greffier de répondre à M. Lefebvre que vu le règlement 111, la
 chose est impossible, et ce sur proposition de l'échevin M. Linsong
 secondé par l'échevin A. Ritz.

Une requête est lue de la part de citoyens du quartier qui demandent
 de faire 16 luminaires de rues sur la rue Linsong, la requête est
 référée à l'ingénieur avec ordre de faire un essai pour
 deux luminaires, suivant la requête.

Il est proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin J.C. Binard
 que le greffier retienne de l'union des municipalités
 dans billets pour l'assurance de l'île de Prince Edward
 pour la période de cette ville à être nommée plus tard.

Orde est donné au greffier d'écrire à Messieurs J.B.
 Bergeron, E.L. Watkins, O. Champagne, S. Schaffer d'avoir à
 retourner respectivement sur les vagues des choses qui y
 constituent une diagraphie et une nuisance.

Il est proposé par l'échevin J.C. Binard secondé par l'échevin J.W. D'Orge
 qu'un permis pour tenir une salle de pool soit accordé
 à Monsieur Lucien Combeau et Edouard Sélard du 1^{er} mai
 1925 au 1^{er} mai 1926, dans les locaux qu'ils occupent actuellement
 sur la rue Heriot.

M. J.W. D'Orge donne avis de motion qu'il présentera à la
 prochaine réunion de ce conseil, un règlement à l'effet d'imposer
 un péage de 15 sur tous les biens imposables de cette municipalité.

Il est proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin J.C. Binard
 que le greffier demande à M. Josph. Marin ainsi qu'à M. de
 Boreauet Bourgeois & Guineard leur opinion concernant la validité
 du règlement 120, vu qu'il est rumored qu'il soit été attaqué
 devant les tribunaux.

Il est proposé par l'échevin Duchesne secondé par l'échevin M. Linsong
 que l'ingénieur soit autorisé à acheter une char de bûches
 au gré. Une grande partie est nécessaire pour travailler la

terrain du filon et la botane devra être assortie pour les
 besoins de la Corporation et ses usages généraux.

Orde est donné à l'ingénieur de préparer des estimés pour la
 réparation des égouts sur les rues Dorion et Cook Street.

Il est proposé par l'échevin J.C. Binard secondé par l'échevin E.J. Pallatin
 qu'un habit soit ordonné pour le constable Thomas Dimes.

Il est proposé par l'échevin A. Ritz secondé par l'échevin M. Linsong.

Attendu qu'une offre de prêt est faite à la Corporation de la ville
 de Drummondville par M. de la Vie Wilfrid Guillaud d'une montant
 de \$4000⁰⁰ portant intérêt au taux de 5% par an.

Que ce conseil autorise son procureur le maire Monsieur W.G. Meisum
 et le trésorier M. Josph. Marin à signer pour et au nom de la
 Corporation un échange de la somme de \$4000 sur billet au
 montant de \$4000 à l'ordre de M. de la Vie Wilfrid Guillaud, fait
 payable à vue au bureau de Banque de Drummondville à son
 bureau de Drummondville avec intérêt à 5% par an.

Il est proposé par l'échevin J.W. D'Orge secondé par l'échevin E. Pallatin
 que ce conseil s'ajourne à mardi le 2 juin.

Thurmeson
 Maire

J. J. J. J.
 Greffier

26 mai 1925

Procès de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et rapport d'une séance du comité du
 conseil tenue au bureau du maire mardi le 26 mai 1925 après
 l'ajournement du conseil.

Sont présents: son Honneur le maire Monsieur W.G. Meisum et

Messieurs les échevins M. Linsong, J.W. D'Orge, A. Ritz, E. Pallatin,
 J.C. Binard, J.C. Duchesne sous la présidence du maire.

Lecture est faite d'une lettre de l'ingénieur H. Guineard offrant
 sa démission comme ingénieur de la ville.

M. H. Guineard assiste au comité. Après quelques explications
 de la part du maire, il est proposé par M. J.C. Duchesne
 secondé par M. M. Linsong, que l'engagement de M. Guineard
 Guineard comme ingénieur de la ville, soit modifié de
 façon à porter son salaire à \$2500⁰⁰ par mois à compter
 du 1^{er} juin 1925 jusqu'au 11 mars 1926 date de la fin de
 son contrat. M. H. Guineard à cette condition accepte de
 retirer sa lettre de démission.

M. D'Orge de la Fairbanks scales est invité à donner des prix
 et des explications sur les procès publiqués ce qu'il fait.

Thurmeson
 Maire

J. J. J. J.
 Greffier

2 Juin.

Comité de Québec
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 2 juin 1925 étant un ajournement de la deuxième séance bi-mensuelle du mois de mai.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins J. E. Rivard, J. C. Duchesne, E. Pelletier, R. Javelle, J. W. S. Doye, J. H. Paul, A. Rivitz.

M. W. A. Moisan occupe le fauteuil de maire.

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance et d'un certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du conseil en date du 26 mai 1925 lesquelles sont approuvées unanimement. Le greffier fait lecture du rapport d'un comité du conseil en date du 26 mai 1925.

Il est alors proposé par l'échevin E. Pelletier secondé par l'échevin J. W. S. Doye que le rapport du comité du conseil en date du 26 mai dernier soit accepté et approuvé.

Il est proposé en amendement par l'échevin A. Rivitz secondé par l'échevin J. H. Paul que le rapport du comité ne soit pas approuvé et que l'engagement de M. H. Girard ingénieur de la ville soit continué pour sa durée au même tarif qu'il a consommé le 11 mars dernier, et que l'augmentation mentionnée dans le rapport du comité ne lui soit pas accordée.

Le vote est pris sur l'amendement et les échevins se prononcent comme suit: Pour l'amendement les échevins: A. Rivitz et J. H. Paul, contre l'amendement les échevins J. E. Rivard, J. C. Duchesne, E. Pelletier, J. W. S. Doye, R. Javelle, l'amendement est déclaré défait par un vote de cinq contre deux.

Le vote est pris sur la résolution principale et les échevins se prononcent comme suit: Pour, les échevins J. E. Rivard, J. C. Duchesne, E. Pelletier, J. W. S. Doye, R. Javelle; contre, les échevins A. Rivitz, J. H. Paul. La résolution principale ainsi que le rapport de comité est déclaré adopté par le vote de 5 à 2.

Le comité nommé pour étudier la question du droit de voie sur la propriété Ernest Fleurent et celle de M. de Nap. Garceau fait son rapport et l'échevin E. Pelletier est chargé de faire à la maison Fleurent les réparations nécessaires pour satisfaire la demande de M. de Nap. Garceau.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne secondé par l'échevin J. E. Rivard que les comptes suivants soient acceptés et les trésoriers autorisés à les payer à savoir: Union des municipalités \$151.59,

la Cie J. G. Gosselin 1.40, 4.45, M. Blanchard 5.35 + 5.72 + 6.80, le père Rodolphe 58.15, municipalité de Grantham 36.50, C. P. Ry 94.98, Caya 7.54, Southern Canada pour .20 + 37.48 + 210.00 + 72 + 12 + 12 + 4.10 + 208.16 + 3.05, liste de paye du 28 mai 279.55 liste de paye du 21 mai 207.35 J. O. Moutplaisir 70 + 50 + 70 Adrien Plamondon 736.25 L'imprimerie du roi 14.93 liste de paye du 14 mai 218.90 De J. Garon 40.00 Bank of Montreal 10.00 M. Fubroy, 7.40 Maire Drummond 5.50 J. F. Many 2.93 Drully Téléphone 1.05 M. de Martel 3.00 Gouvernement et assistance publique 36.18 Lecture est faite d'une lettre de M. Lucien Paré se plaignant des émanations de l'égoût collecteur à la rivière pres des forges. Ords est donné au greffier d'avertir la Souteneur Canada Power Co Ltd d'avoir à faire réparer cet égoût d'ici au 16 à défaut de quoi la Corporation le fera réparer à ses frais.

Des soumissions pour le peinturage de la moitié de la maison (logement avier) 236 Dorion sont ouvertes. Les soumissionnaires font les soumissions suivantes: M. A. Rivus Rivon \$33, J. M. Leclair \$25, Hubert Dessaut \$33, D. P. Gauthier 27.65. Il est proposé par l'échevin J. E. Rivard secondé par l'échevin J. C. Duchesne que le contrat pour le peinturage de la partie de logement 236 Dorion soit accordé à M. J. M. Leclair.

Le conseil prend connaissance d'une action de M. Yancovitch contre la ville, à l'effet de faire annuler le règlement 125 concernant les colporteurs, ainsi que d'une opinion de M. M. Renaud Laverge et Girard, et d'une opinion de M. de Nap. Garceau.

Il est proposé par l'échevin J. E. Rivard secondé par l'échevin J. C. Duchesne que M. Joseph Marin soit autorisé à comparaitre à la dite action numéro 99 Cour Supérieure Arthabaska, à faire l'étude de la cause et faire rapport au prochain conseil. Le règlement à l'effet d'imposer un prélevé de 1.15 sur tous les biens imposables de la municipalité est postposé et renvoyé à sa première puis sa deuxième lecture.

Le greffier procède à l'ouverture des soumissions sous l'achat de \$5,000 de débentures de la ville de Drummondville, émises en vertu de son règlement 129, et fait lecture des soumissions qui sont les suivantes.

M. C. Young, Wain	96.12	L. G. Peaubien & Cie	98.55
Dominion Securities Corp	96.187	M. J. Thompson	98.645
Mead & Co	97.91	A. E. Ames & Co	98.7732
Harrison Bros	98.33	L. A. Renaud	98.95
Wood - Gentry	98.41	Graffign & Cie.	99.4135
René T. Leclerc	98.50		
Credit Canadien Inc.	98.51		

Il est donc proposé par l'échevin J. E. Lincard secondé par l'échevin H. Lindsay
 Que la commission de Messieurs Gauthier, ci soit acceptée
 et le débiteur et ses valeurs à 99.4135; Que le
 greffier fasse inscrire les dits débiteurs immédiatement, les
 datant de 1^{er} juin 1925 pour qu'ils soient payables le 1^{er} juin
 1926, et l'intérêt payable semi-annuellement le 1^{er} juin et le
 1^{er} décembre de chaque année; et que le greffier retourne avec
 autres commissionnaires les chèques qui accompagnent
 leurs submissions respectives, tout en leur transmettant les
 remerciements du conseil par leur commissionnaire.

Maurois
Maire

Malouide

9 Juin 1925

Province de Québec

Ville de Drummondville.

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal
 de la ville de Drummondville tenue aux heures ordinaires
 du conseil mardi le 9 juin 1925 étant la première séance bi-mensuelle
 du mois de juin.

Sont présents: les Honnables le maire M. W. A. Moisan et messieurs
 les échevins M. Lindsay, A. Birtz, E. Palletier, J. W. St-Onge.

M. W. A. Moisan occupe le fauteuil de maire.

Actes ont été lus de l'avis de convocations de la présente séance et
 du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à
 tous les membres du conseil.

Le greffier fit lecture des minutes de la séance du 2 juin
 lesquelles sont approuvées unanimes.

Il est proposé par l'échevin J. W. St-Onge secondé par l'échevin A. Birtz

Que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé
 à les payer à savoir: Campbell Mc Lavin Lempe 6.92, Pingre fir
 assurance 262.85, total de paye du 4 juin 306.25

Il est proposé par l'échevin A. Birtz secondé par l'échevin E. Palletier.

Attendu qu'une offre de prêt est faite à la corporation de la ville
 de Drummondville par M. Alexandre Paul d'un montant de \$1000.00
 portant intérêt au taux de 5% par an;

Que ce conseil autorise le maire M. W. A. Moisan et le trésorier
 M. J. Marier à signer pour et au nom de la Corporation au
 échange de la somme de \$1000, un billet au montant de \$1000.00
 à l'ordre de M. Alexandre Paul, fait payable à demande
 au bureau de la Banque de Montréal à Drummondville, avec
 intérêts @ 5% par an.

Il est proposé par l'échevin A. Birtz secondé par l'échevin E. Palletier.

Attendu qu'une offre de prêt est faite à la Corporation de la
 ville de Drummondville par M. Alfred Gauthier d'un
 montant de \$1500.00 portant intérêt au taux de 5% par an;

Que ce conseil autorise le maire M. W. A. Moisan et le trésorier
 M. J. Marier à signer pour et au nom de la Corporation au
 échange de la somme de \$1300.00, un billet au montant de \$1300.00
 à l'ordre de M. Alfred Gauthier, fait payable à demande au bureau
 de la Banque de Montréal, à Drummondville, avec intérêts au taux
 de 5% par an.

Il est proposé par l'échevin A. Birtz secondé par l'échevin E. Palletier
 Qu'un permis de \$80.00 soit fait à M. A. Kouri sur son dépôt
 de \$200.00 pour couvrir sa licence de l'année, à condition qu'il
 vide le magasin qu'il occupe, que sa licence soit étendue,
 qu'il ne vende plus ni par lui ni par ses employés ou
 successeurs et que pour toute demande de licence future il
 accepte d'être considéré comme un non résident.

Actes ont été faits d'une lettre de la Speltzer Canada Power
 septenant et répudiant toute responsabilité pour les dommages
 occasionnés d'ici jusqu'à la rivière face à la rue Des Farges.
 Le greffier reçoit ordre de leur répondre que la Corporation ne
 tient responsable et fera faire les réparations à leur frais.

Actes ont été faits d'une lettre de l'Harmonie de Drummondville
 demandant un astro pour la fanfare.

Il est proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin A. Birtz
 Qu'une somme de \$200 soit octroyée à l'Harmonie de Drummondville
 et que l'allocation additionnelle demandée par eux soit versée
 à plus tard pour discussion lorsque le conseil sera au complet.

Il est proposé par l'échevin J. W. St-Onge secondé par l'échevin E. Palletier
 Que son Honneur le maire et l'échevin A. Birtz soient délégués
 au congrès de l'union des municipalités à l'île de Brice
 Édouard le 22 juin courant.

Troisième lecture est faite d'un règlement numéro 130 à l'effet
 d'imposer aux présents, pour couvrir les dépenses, sur l'évaluation municipale.
 Il est donc proposé par l'échevin H. Lindsay secondé par l'échevin J. W. St-Onge
 Attendu qu'un avis de meeting a été donné le 26 mai par l'échevin
 J. W. St-Onge qu'il présentait un règlement à l'effet d'imposer
 un prélevé de \$1.15 sur les biens imposables de la municipalité;
 attendu que le dit règlement portant le numéro 130 a subi
 sa première et sa deuxième lecture à deux séances de ce
 conseil le 2 juin 1925;

Attendu que le dit règlement numéro 130 vient de subir sa
 troisième lecture et est adopté unanimement;

Que le dit règlement est par les présents adopté à toutes fins
 que de droit et sera désormais connu comme étant le règlement
 130 des règlements de la ville de Drummondville.

Il est proposé par l'échevin A. Birtz secondé par l'échevin J. W. St-Onge
 Que les évaluateurs ou estimateurs de la ville procèdent immé-
 diatement à la révision du rôle d'évaluation et le déposer
 par le 15 juillet.

Des propos par l'échevin E. Pelletier secondé par l'échevin A. Birtz
 Que l'échevin J.W. St-Onge soit élu maire suppléant.
 Des propos par l'échevin A. Birtz secondé par l'échevin W. Lindsay
 Qui une permis soit accordé à M. Ch. Desnoes pour la construction
 d'un garage en blocs de ciment sur sa propriété sur la rue
 Brook suivant un plan déposé chez l'ingénieur de la ville.

Honnorable
 Maire

23 juin 1925

Province de Québec
 Ville de Drummondville

A une séance régulière du conseil municipal de la ville
 de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires en
 séance du conseil mardi le 23 juin 1925 étant la deuxième
 séance bi-mensuelle du mois de juin. Sont présents: Desnoes
 les échevins J.W. St-Onge et R. Janelle.

A huit heures quatre-vingt la séance est ajournée à
 mardi le 30 juin courant.

J.W. St-Onge

Rodolphe Janelle

30 juin 1925

Province de Québec
 Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil
 municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et
 heures ordinaires du conseil mardi le 30 juin 1925, étant un
 ajournement de la deuxième séance bi-mensuelle du mois de juin
 sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs
 les échevins J.W. St-Onge, A. Birtz, J. Duchesne, W. Lindsay
 E. Pelletier et plus tard M. J. L. Rivard

M. W. A. Moisan occupe le fauteuil de maire.
 Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance
 et des certificats constatant qu'une copie en a été signifiée
 à tous les membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 9
 juin ainsi que les minutes de la séance d'ajournement
 du 23 juin les quelles sont approuvées unanimement.

Il est proposé par l'échevin E. Pelletier secondé par l'échevin J.W. St-Onge
 que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé
 à les payer à savoir: M. Pelletier & fils 60.85, Alama de
 6 juin 9.00 M. Lussigny 17.50, J. Blanchard 25.04 W^m
 Scully 2.66 W. Côté 16.00, V. de la Saussure 15.00 J.D. Montplaisir 75

La ci-joint. Fosselin 2.00 J. Fournier 10.00 + 2.00, Wallace Tiernan
 10.77 Bertignol & Pouchard 5. Pausard, clay 404.52, L.
 Paradis 1.50 Imprimerie, Drielle 25.50, Greenwood & Co Téléphone
 100. x 70.15, Jule Martel 3.00 L. G. Cabus 5.90, liste de paye de
 11 juin 417.05 Fonds de batisses & des jûrs 12.00 A. Mercier
 21.80 liste de paye du 18 juin 317.95 J.D. Montplaisir 72 + 30
 Goffin les comptes excédutif 12.00, Edmond Sauvage 115.50 L.
 Fontaine 20.00, liste de paye du 25 juin 550.55 Ruthyford
 14.01

L'échevin J.W. St-Onge donne avis de motion qu'il présentera
 un règlement à l'effet d'annuler le règlement 125 concernant
 les colporteurs.

Des propos par l'échevin A. Birtz secondé par l'échevin J. C. Duchesne
 Attendu que ^{une} ~~un~~ prêt est fait à la corporation de la ville
 de Drummondville par M. Honoré Desnoes d'un montant
 de \$1000 portant intérêt au taux de 5% par an;

Que ce conseil autorise le maire M. W. A. Moisan et le
 trésorier M. J. Marin à signer pour et au nom de la
 Corporation en échange de la somme de \$1000, une billet
 au montant de \$1000 mille dollars à l'ordre de Honoré Desnoes
 Hains fait payable à demande, au bureau de la Banque
 de Montreal à Drummondville avec intérêt à 5% par an.

Une lettre de M. Schwartz est lu relativement un compte.
 La discussion de ce compte est renvoyé au prochain conseil.
 L'échevin Wop. Lindsay donne avis de motion qu'il pré-
 sentera un règlement pour établir une balance publique
 lecture est faite d'une lettre du chef de police demandant
 une augmentation de salaire laquelle est référée au
 comité du conseil.

Lecture est faite de deux lettres de M. Adrien Plamondon
 avisant la Corporation que le terrain pour la construction
de filtres est d'une substance si inégale qu'il est
 nécessaire de faire planter des pilotes pour soutenir
 les fondations de l'usine de filtration.

Au cours de la discussion l'échevin P. Rivard prend son
 siège. L'ingénieur Plamondon est entendu ainsi que le
 contracteur M. G. Archambault.

Des propos par l'échevin W. Lindsay secondé par l'échevin J. C. Duchesne
 Que l'ingénieur soit autorisé à donner un ordre
 au contracteur de faire les travaux supplémentaires
 de planter des pilotes, pour supporter les fondations
 de l'usine de filtration, à une commission de 10%
 conformément à la clause 50 des devis et spécifications
 et à ce que l'ingénieur soit de plus autorisé à préparer
 des plans et devis en conséquence.

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin A. Birtz
Que l'ingénieur de la ville M. H. Girouard soit autorisé à
réparer l'égoût au coin des rues Darius et Cookburn de
façon à égoutter mieux les cases environnantes.

Proposé par l'échevin A. Birtz secondé par l'échevin J. L. Poirand
Que l'ingénieur de la ville soit autorisé à faire construire
un abri pour la machinerie de la ville ainsi que les
côtés de l'ingénieur à un coût d'environ \$325.00
Le greffier reçoit ordre d'écrire à M. J. D. Montplaisir s'avan-
çant à faire nettoyer des débris d'incendie le lot de maisons

Champagne rue Herminings

Proposé par l'échevin J. L. Duchesne secondé par l'échevin M. Lindsay
attendant que le train de nuit pour Québec n'aura pas été
autorisé par Drummondville, et étant d'une grande utilité
pour les citoyens de cette ville;

Attendu que sur son nouveau parcours par le G. T. R. il
recourte une voie moins bonne, et ne peut donner
aux stations intermédiaires la même accommodation
que sur l'J.C.R.

En conséquence ce conseil prie les autorités du Québec National
de bien vouloir à l'avenir faire passer ce train par Drummondville.

Kamusau
Maire

24 juillet 1925

Provinc de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil
municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux
et heures ordinaires du conseil mardi le 21 juillet 1925
étant la première séance bi-mensuelle du mois de juillet
sous la présidence de son Honneur le maire M. W. A. Moisan et
messieurs les échevins J. W. D'Ange, R. Javelle et M. Lindsay
Suite de quinzaine il est proposé par l'échevin J. W. D'Ange
secondé par l'échevin M. Lindsay que la séance soit
ajournée à mardi le 21 juillet et que le greffier donne les
avis en conséquence

Kamusau
Maire

J. W. D'Ange
Joseph D'Ange
Rodolphe Javelle

J. H. Javelle
Greffier

21 juillet 1925

Provinc de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil
municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux
et heures ordinaires du conseil mardi le 21 juillet 1925 étant
une ajournement de la première séance bi-mensuelle du
mois de juillet. Le présent: Son Honneur le maire M. W. A.
Moisan et messieurs les échevins J. W. D'Ange, R. Javelle
E. Pelletier, J. N. Paul, A. Birtz, J. L. Duchesne, J. L. Poirand
et M. Lindsay.

M. W. A. Moisan au compte le fait de l'autorité du maire
lecture ont été de l'avis de convocation de la présente séance
et de certifier constatant qu'une copie en a été signifiée
à tous et chacun des membres du conseil.

Le Greffier fait lecture des minutes de la séance du 30
juin ainsi que des minutes de la séance d'ajournement
du 14 juillet lesquelles sont approuvées unanimement.

Il est proposé par l'échevin J. N. Paul secondé par l'échevin J. L. D'Ange
que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier
autorisé à les payer, à savoir: Fay, au village St Joseph \$23.00
J. D. Montplaisir 75 + 1.30 + 2.00 + .77 + 20. + 75 Drille Téléphone
3.60 J. R. Blouin 100 + 5.25 La Cie J. L. Gosselin .58 Oscar
Lefebvre 3.00 J. R. Blanchard 17 J. Pelletier 117.96 J. L. D'Ange
Electre 4.32 A. Birtz 43.00 J. L. D'Ange Canada pour 3.20 +
208.16 + 3.72 + .72 + .12 + 100 + 2.12 + .12 + 47.47 Campbell
J. L. D'Ange 136 Cravie, Drille 36.00 A. Clavie 7.50 Liste de
pages du 16 juillet 365.25 Canadian Salt 27.98 J. L. D'Ange
3.00 Garçon Ruignat + Garçon 71.95 Ecole de réforme St
Hermeline 80.

Le Greffier reçoit ordre d'écrire à Jacques Cotton, maire de la paroisse
qu'il ne permette pas de servir des bonnes fontaines sans la
permission de l'ingénieur de la ville

Il est proposé par l'échevin J. L. Poirand secondé par l'échevin
M. Lindsay Que Notre Honneur le Maire soit autorisé à retirer
le dépôt de dossier 99 pour Supérieurs Athabaska, Yaucoville
et la ville de Drummondville; et à que la ville ne contracte
pas la susdite action de Yaucoville et passe un règlement
pour annuler le règlement attaché dans la dite action
concernant les colporteurs.

Proposé par l'échevin J. L. Poirand secondé par l'échevin E. Pelletier
Que le trésorier soit autorisé à payer, au gouvernement
pour l'école de réforme, le compte chargé à la ville
pour l'autorisation d'Hermeline 80 et à faire valoir ce
montant par son père M. Laurent Houle.

Proposé par l'échevin D. Lindsay second par l'échevin J. Ducharme
Après ce conseil approuve hautement le concours des frais
supplémentaires de la ville qui ont participé à la célébration du
premier feuillet et que le trésorier soit autorisé à leur
envoyer à chacune un chèque de \$10.00.

Traversari
Maire

H. Jalabert
Greffier

21 juillet 1925

Province de Québec
Ville de Drummondville

Procès verbal et rapport d'une séance du comité du conseil
municipal au bureau du maire mardi le 21 juillet 1925 à 9 h 15.
Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Maison et messieurs
les échevins J. S. Lorange R. Javelle E. Palletier J. H. Paul, A. Rivy,
J. E. Poirand J. Ducharme D. Lindsay sous la présidence de
M. W. A. Maison.

Assistent aussi au comité M. Adrien Plamondon, M. G. Le-
chambault M. H. Girard, M. Jos. Morin et M. Jos. Moquin.
La question de la pose de pilotis pour servir de base à l'assise
de filtration d'eau est mise à l'étude: lecture est faite des
lettres échangées entre l'ingénieur de la ville, l'ingénieur des
filles et le contracteur. Après discussion, il est convenu
entre le Conseil et le contracteur M. G. Lechambault et ce à
l'unanimité des membres du comité ce qui suit: le contracteur
s'engage pour la somme de \$6,500 six mille cinq cent dollars de poser
des pilotis et de renforcer la dalle en béton servant de fondation
à la bâtisse, le tout d'après les plans et devis à été préparés
par l'ingénieur Adrien Plamondon. Il est cependant bien
convenu que les pilotis seront de 6 à 8" comme grosseurs
et que leur nombre ne dépassera pas 375, et la longueur
moyenne de ces poteaux ne devra pas dépasser 15' ce qui
donne un total de 5625' pds linéaires.

Au cas où il faudrait planter des pilotis dont la longueur
totale excéderait 5625' la ville fournira les pilotis requis
pour ce surplus et le contracteur les plantera au chargeant
20 cents du pied linéaire. (Au cas où il faudrait planter
des pilotis dont la longueur totale dépasserait 5625')

Quant à la dalle en béton qui doit reposer sur les pilotis
il est convenu que l'ingénieur préparera un plan indi-
quant clairement les différentes épaisseurs aux
différents endroits. Ainsi que l'acier requis pour
renforcer cette dalle, et que ~~le~~ le contracteur
exécutera ce travail en conformité avec le dit plan et
les instructions de l'ingénieur. L'émancipation et le

Coupage additionnels occasionnés par ce travail sont
bien compris dans le prix de \$6,500. Le total de pieds
linéaires des pilotis sera compté par la quantité de
pieds linéaires de bois refendus sous la ligne des niveaus
de la tête des pilotis.

Le comité recommande unanimement d'autoriser le trésorier
à remettre \$1,000 à M. Sépovitz sur son compte mais
sans reconnaître le concept.

Le comité recommande unanimement au conseil d'autoriser
le trésorier à déposer à la Banque Provinciale le concept
des fonds d'amortissement.

Le greffier reçoit ordre d'écrire à M. Th. Dionne de mieux
observer les instructions du chef de police.

Le comité recommande unanimement d'augmenter le
salaire du chef de police M. Jos. Moquin et de le porter
à \$30.00 par semaine.

Traversari
Maire

H. Jalabert
Greffier

28 juillet 1925

Province de Québec
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil
municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux
et heures ordinaires au conseil mardi le 28 juillet étant la deuxième
séance bi mensuelle du mois de juillet.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Maison et messieurs
les échevins E. Palletier, R. Javelle, D. Lindsay, A. Rivy, J. E. Poirand
M. W. A. Maison occupe le fauteuil de maire.

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance et des
certificats constatant qu'une copie a été signifiée à tous les membres du Conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du conseil en
date du 21 juillet lesquelles sont approuvées unanimement.

Le greffier fait lecture du rapport du comité du conseil en date
du 21 juillet lequel est accepté et approuvé unanimement.

Il est proposé par l'échevin R. Javelle secondé par l'échevin E. Palletier
que le compte suivant soit accepté et le trésorier autorisé
à le payer à savoir: Carignan & Deschênes 5.00 La Coupagne
J. O. Fournier limitée 10.76, Faneau Ringuet et Faneau
s. Racine \$3.00

Traversari
Maire

H. Jalabert
Greffier

11 août 1925

Province de Québec
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 11 août 1925 étant la première séance bi-mensuelle du mois d'août.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins J. M. Drape, J. Jewell, J. Duchesne, M. Lindsay, E. Pelletier, J. E. Poirard, A. Birtz.

M. W. A. Moisan occupe le fauteuil de maire lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance ainsi que du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 28 juillet lesquelles sont adoptées unanimement.

Il est proposé par l'échevin R. Jewell secondé par l'échevin M. Lindsay que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: W. A. Moisan 49.00, M. Levesque 75.00, M. Lindsay 70.75, Marchessault & Poirard 12.00, Duval Téléphone Co 30.00, M. Pelletier & fils 140.92, A. Mercier 48.71, A. Marquis & fils 145.88, A. Landry 16.28, Southeron Canada Power 4.90 + 1.50 + 2.10 + 3.25 + .12 + 4.98 + 2.12 + 4.87 + .12 + 2.77 + 8.05 + .75 + 208.16, liste de paye en 6 août 1925 469.75, liste de paye en 30 juillet 351.90, liste de paye en 23 juillet 342.90.

Lecture est faite d'une lettre de l'ingénieur Aron Plamondon certifiant et approuvant une estimation de l'architecte A. L. Lachin contracteur pour l'usine de filature au montant de \$6000.

Il est proposé par l'échevin J. E. Poirard secondé par l'échevin J. C. Duchesne que le trésorier de la ville soit autorisé à payer à l'entrepreneur Androubaert & Lachin conformément à la clause 41 des devis pour la construction du filon, le pro. rate auquel il a droit d'après le certificat de l'ingénieur Plamondon en date du 11 août 1925 approuvant une estimation de \$6000.

M. A. Birtz prend son siège.

Proposé par l'échevin R. Jewell secondé par l'échevin J. E. Poirard qu'un ordre soit donné par l'ingénieur Girouard Javel l'achat d'une habitation au constable Ray. Keston.

Lecture est faite d'une lettre de Androubaert & Lachin demandant qu'une intérêt de 3% soit alloué sur leur chèque accepté de \$2945.00 remis à la ville avec leur soumission pour la construction du filon ou que le chèque a été échangé à la banque; et demandant aussi que la taxe de \$100. pour licence d'entrepreneur ne leur soit pas chargée vu que le travail est pour la Corporation.

Ordre est donné au greffier de répondre à l'entrepreneur que ses deux demandes sont refusées. L'intérêt de 3% est refusé à raison de la clause 40 des devis, et le rebais sur le licence, parce que le règlement des licences ne fait aucune distinction quant aux travaux pour le bénéfice de la corporation.

Ordre est de plus donné au greffier d'avertir le dit entrepreneur qu'il ne s'est pas conformé à la clause 31 des dits devis pour la construction de filon.

Ordre est donné à l'ingénieur de passer sur la rue Pelletier une ligne d'aqueduc de 2 pouces en diamètre, et de construire un égout sur la dite rue, tel qu'il le fera suffisant pour s'ajout sur cette rue, pourvu que le coût des ces travaux s'ajout soit payé en entier par les propriétaires de lots y faisant front.

Il est proposé par l'échevin E. Pelletier secondé par l'échevin M. Lindsay qu'une commission soit créée pour voir à la perception de la taxe pour l'assistance publique et que l'échevin J. C. Duchesne en soit le commissaire.

Hauverson
Maire

25 août 1925

Province de Québec
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 25 août 1925 étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois d'août.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins J. C. Duchesne, J. M. Drape, M. Lindsay, R. Jewell, E. Pelletier.

M. W. A. Moisan occupe le fauteuil de maire lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance ainsi que du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à chacun des membres du conseil Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 11 août lesquelles sont adoptées unanimement.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne secondé par l'échevin R. Jewell que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: A. Guereau 75.00, A. Marquis & fils 26.27, J. H. Stoyehard 18.43, Sam Jones 43.75, A. Birtz 26.44, Parichard 2.00, Le ci J. E. Poirard 3.15, Cassin Salt 13.99, Alamo du 24 août 3.00, liste de paye en 13 août 407.10, M. Levesque 3.00, L'architecte 17.76, Joseph Magnin passage à municipal 2.00

liste de paye au 21 aout 1907. 209.70 sans Trusel 61.50

Rauvasson
Maire

A. Lalonde
Greffier

8 Septembre 1905

Povois de Québec
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux ordinaires du conseil mardi le 8 septembre 1905 étant la première séance hi-mensuelle du mois de septembre lors présents: Son Honneur le maire M. W. A. Maison et Messieurs les échevins E. Pelletier, J. C. Duchesne, R. Javelle, J. H. Paul, J. E. Rivard, M. Lindsay

M. W. A. Maison occupe le fauteuil du maire lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance ainsi que du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacune des membres du conseil. Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 25 aout desquelles sont approuvées unanimement

Il est proposé par l'échevin R. Javelle secondé par l'échevin E. Pelletier que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer savoir: J. C. Lalonde 5.00 Inds Martel 3.00 liste de paye du 27 aout 257.10 Imprimerie de Québec 11.00 Sautter Canada papier 54.47 + .12 + 2.12 + 1.25 + .12 2.75 + 3.42 + 208.16 + 3.50 liste de paye du 3 Sept. 346.65

Une demande de permis pour l'installation d'un réservoir à gazoline de 500 gallons est faite par M. A. Lalonde officier. Permis lui est accordé d'installer un réservoir et ses pompes à gazoline suivant les instructions de l'ingénieur Giguard quant au site et à la profondeur. La corporation se réserve le droit pour des causes d'utilité publique d'annuler le présent permis après six mois d'avis.

Une demande de permis pour l'installation d'un réservoir à gazoline de 300 gallons est faite par M. Albert Pelletier officier. Permis lui est accordé d'installer un réservoir et ses pompes à gazoline suivant les instructions de l'ingénieur Giguard quant au site et à la profondeur. La Corporation se réserve le droit pour des causes d'utilité publique d'annuler le présent permis après six mois d'avis.

Il est proposé par l'échevin J. E. Rivard secondé par l'échevin R. Javelle que le trésorier soit autorisé à payer jusqu'à la limite de 50.00 comme contribution à la fête des industries qui a eu lieu le 3 septembre courant.

Le rôle d'évaluation déposé par les estimateurs de la ville le 7 aout dernier est alors soumis au conseil.

Des plaintes contre le rôle d'évaluation concernant des personnes suivantes sont lues au conseil: Napoléon Garneau concernant les lots 280-281 du quartier est, et P. H. E. Demers concernant le lot 105 du quartier sud.

Il est proposé par l'échevin J. E. Rivard secondé par l'échevin R. Javelle que la plainte de M. P. H. E. Demers soit renvoyée, mais qu'en ce qui concerne la plainte de M. Napoléon Garneau concernant les lots 280-281 du quartier est, l'évaluation des terrains sur les dits lots soit modifiée en la réduisant de 7500 à 7000 de sorte que l'évaluation totale soit 7000.

Il est proposé par l'échevin J. H. Paul secondé par l'échevin R. Javelle que sauf la modification ci-dessus, le rôle d'évaluation actuellement devant le conseil soit homologué.

Il est proposé par l'échevin J. H. Paul secondé par l'échevin R. Javelle que l'échevin M. Lindsay soit délégué à Québec au congrès de l'association canadienne des bonnes routes.

Son Honneur le maire fait rapport d'une séance du bureau exécutif de l'union des municipalités à laquelle il a assisté en sa qualité d'officier de la dite union.

Ords est donné à l'ingénieur de faire l'achat d'une char de bûches au gré de 12 paves et ses pompes

Rauvasson
Maire

A. Lalonde
Greffier

22 Septembre 1905

Povois de Québec
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux ordinaires du conseil mardi le 22 septembre 1905 étant la deuxième séance hi-mensuelle du mois de septembre.

Lors présents: Son Honneur le maire M. W. A. Maison et Messieurs les échevins J. H. Paul, Eug. Pelletier, J. C. Duchesne, J. E. Rivard, A. Rivy, J. H. Paul, R. Javelle.

M. W. A. Maison occupe le fauteuil du maire.

lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance ainsi que du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacune des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 8 septembre desquelles sont approuvées unanimement.

Il est proposé par l'échevin J. E. Rivard secondé par l'échevin J. C. Duchesne que le trésorier soit autorisé à payer jusqu'à la limite de 50.00 comme contribution à la fête des industries qui a eu lieu le 3 septembre courant.

Standard clay products 395.89 ang. Cloutier 4^o Karl Williams
sign 49.00 J. B. Montplaisin 22.55 Canadien Salt à vérifier,
A. Mercus + fil 10⁶⁰ J. H. Blanchard 75 + 3.32 + 12.90 + 2.35 + 16.05 +
9.15 + 10.05, J. D. Cuyahoga 1.70 liste de paye du 17 sept. 1884
ang. Cloutier 5³⁰ Southam press 108.97 Hotel grand central 6⁰⁰
liste de paye du 10 sept. 532.40 N. Laforte 9.60 All'Brand 12.60
Duell Tel 150

Not proposé par l'échevin J. Janelle secondé par l'échevin A. Birtz
Que le trésorier de la ville soit autorisé à remettre une chègue à
archambault, le clair suivant le dernier estimate couvrant
les taxes au fil de pour \$17053

Orde est donné au greffier de s'entendre avec le bureau de
l'association de tourisme concernant la publicité pour la
ville au bureau de l'association, avec rémunération spéciale.

Orde est donné à l'ingénieur de faire pour l'égal pour la
commission scolaire aux fins de cette dernière ainsi que
l'agueduc & tout remboursable à \$50 par année.

Proposé par l'échevin R. Janelle secondé par l'échevin J. W. St. Onge
que M. Eugène Pelletier soit nommé maire suppléant.

Proposé par l'échevin J. W. St. Onge secondé par l'échevin J. H. Paul
Que le greffier soit autorisé à signer pour et au nom de la
ville un contrat avec M. Wap. Garneau pour l'achat au prix
de \$150 d'une licence de terrain dans la quartier est sur la rue
Spring pour abouir l'angle de cette rue au coin de la rue
de Moulin.

Orde est donné au président du comité de police de voir à l'achat
d'une palette d'hiver au constable (Provancher)

Proposé par l'échevin E. Pelletier secondé par l'échevin R. Janelle
Que un permis soit accordé à M. Inalouin pour deux ans, que un
permis soit accordé à M. Laurent Hurl et que le permis
demandé par M. G. Garneau concernant une maison à construire
au bois au lieu de stucco soit refusé.

Proposé par l'échevin J. Duchesne secondé par l'échevin J. W. St. Onge
qu'une somme de \$125⁰⁰ soit allouée pour la fête de la ville.

Hauvroux
Maire

A. Janelle
Greffier

3 novembre 1925

Province de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil
municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux
et heures ordinaires du conseil mardi le 3 novembre
étant une séance spéciale convoquée par avis spéciaux.
Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan

et messieurs les échevins M. Lussery, J. Duchesne, A. Birtz,
Eug. Pelletier, R. Janelle, J. E. Cuiard.

M. W. A. Moisan occupe le fauteuil du maire
Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance
ainsi que du certificat constatant qu'une copie en a été
signifiée à tous et chacun des membres du conseil.
Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 22 septembre
lesquelles sont approuvées unanimement.

Not proposé par l'échevin J. E. Cuiard secondé par l'échevin M. Lussery
que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé
à les payer à savoir: liste de paye du 8 octobre 324.40, ang.)
Cloutier 2.50 la Monnaie 2⁰⁰, M. Lussery 25⁰⁰ J. H. Blanchard 15⁰⁰
ad Birtz 19.25 + 22.50 F. Mercus 4.10 D. Leclerc 5⁰⁰ Mueller
157 71.56, Duell Téléphone 1.80 J. B. Montplaisin 2.25 + 20. Wap. Kelly
89 Canadien Salt 27.96 + 27.96, J. H. Archambault 2⁰⁰ Southam
Canada 1.06 P. Vignault 1.35 + .85 + 19.14 la Compagnie Goudin 6.57 + 4.45
M. Pelletier + fil 74.21 Gen. Papin 16.05 C.N.R. 12⁰⁰ liste de paye
du 1^{er} octobre 377.45, Imperial Oil, 36.80, liste de paye du
24 septembre 257.90, J. A. Tardion 25⁰⁰, J. A. Marier 25⁰⁰ Ed Carobane
25⁰⁰, C. H. Lalonde 25⁰⁰ M. Martel 3⁰⁰ liste de paye du 15 octobre
227.70 H. Turgotha 1⁰⁰ M. X. Rousseau 1⁰⁰ St. Rutherford 12.96,
L. F. Cuiard 2.04, liste de paye du 29 octobre 209.05 liste de paye
du 22 octobre 232.30 Madame P. B. Bérard 12⁰⁰ L'imprimerie de
Drummondville 14.00, Elton des constables 8⁰⁰ Canadien Pacific 30⁰⁰
Bouron Bros 4.40 W. Jacques 2.13 Southam Canada pour le Co.
36.99 + .12 + 212. + .42 + .35 + .12 + .72 + 208.16 + 8.28 + 44.47 + .12 +
212. + 1.17 + .35 + 1.85 + 2.70 + 208.16 + 3.87 M. Martel 3⁰⁰ la
compagnie Goudin 46.20

Not proposé par l'échevin A. Birtz secondé par l'échevin E. Pelletier
Que le trésorier soit autorisé à payer à Archambault, le clair
un chègue pour couvrir l'estime progressive en date
du 27 octobre 1925 moins d'attente: "extra no 1 puits"
d'épave 179.04. qui est à débiter du total de \$15786.00

L'échevin J. E. Cuiard donne avis de motion qu'il pré-
sentera un règlement à l'effet d'imposer un prélevé de \$1/5
L'ingénieur est autorisé à acheter une borne fontaine.

Proposé par l'échevin J. E. Cuiard secondé par l'échevin A. Birtz
qu'une somme de \$300 soit allouée à la société Saint
Esprit de Paul.

Proposé par l'échevin A. Birtz secondé par l'échevin J. Duchesne
que ce conseil s'ajourne à jeudi le 5 novembre courant.

Hauvroux
Maire

A. Janelle
Greffier

5 novembre 1925

Province de Québec
Ville de Drummondville

Troisième ordonnance municipale d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 5 novembre 1925 étant un ajournement de la séance du 3 novembre courant.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins M. Birtz, M. Lindsay, J. H. D'Ang, P. Javelle, J. E. Pinard.

M. W. A. Moisan occupe le fauteuil du maire.

Accusé de réception l'ouverture de la séance, son règlement n° 1 offert d'imposer une prébri de 1/5^e pour couvrir les dépenses de ses maires à venir, celui-ci sa première et sa deuxième lecture.

L'ingénieur est autorisé à faire poser une lumière de rue sur la rue Brock près des limites nord-ouest de la ville.

Mauriceau
Maire

A. Javelle
Greffier

10 novembre 1925

Province de Québec
Ville de Drummondville

Quatrième ordonnance municipale d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 10 novembre 1925 étant la première séance tri-mensuelle du mois de novembre.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins M. Lindsay, J. E. Pinard, E. Pelletier, P. Javelle, J. H. D'Ang.

M. W. A. Moisan occupe le fauteuil du maire.

Actes ont été faits de l'avis de convocation de la présente séance ainsi que des certificats constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 3 novembre et celles du 5 novembre lesquelles sont adoptées unanimement.

Troisième lecture est faite d'un règlement numéro 131 et l'offre d'imposer une prébri sur l'évaluation municipale.

Il est alors proposé par l'échevin J. E. Pinard, secondé par l'échevin M. Lindsay attendu que l'avis de motions a été donné le 3 novembre 1925 par l'échevin J. E. Pinard de la présentation d'un règlement n° 1 offert d'imposer une prébri de 4/15 sur l'évaluation municipale.

Attendu que le dit règlement portant le numéro 131 a été sa première fois sa deuxième lecture le 5 novembre d'une séance de ce conseil;

Attendu que le dit règlement portant le numéro 131 a été sa deuxième lecture et est adopté unanimement;

Que ce dit règlement est par les présents adopté à toutes fins que se droit et sera exécuté comme étant le règlement 131 des règlements de la ville de Drummondville;

Il est alors proposé par l'échevin J. H. D'Ang, secondé par l'échevin M. Lindsay de l'avis d'accorder de 10% soit accordé à ceux qui paieront le prébri de 1/5 avant le 20 décembre 1925; à condition cependant que tout arriéré de taxe soit payé au même temps.

Mauriceau
Maire

A. Javelle
Greffier

24 novembre 1925

Province de Québec
Ville de Drummondville

Cinquième ordonnance municipale d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 24 novembre 1925 étant la deuxième séance tri-mensuelle du mois de novembre.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins M. Lindsay, J. E. Pinard, E. Pelletier, P. Javelle, J. H. D'Ang, A. Birtz, J. E. Pinard.

M. W. A. Moisan occupe le fauteuil du maire.

Actes ont été faits de l'avis de convocation de la présente séance ainsi que du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil. Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 10 novembre laquelle sont adoptées unanimement.

Il est alors proposé par l'échevin P. Javelle, secondé par l'échevin A. Birtz de l'avis de l'acceptation de la somme de \$13.25 pour l'échevin A. Birtz de l'avis de l'acceptation de la somme de \$27.75 pour l'échevin A. Birtz de l'avis de l'acceptation de la somme de \$75.00 pour l'échevin A. Birtz de l'avis de l'acceptation de la somme de \$5.00 pour l'échevin A. Birtz de l'avis de l'acceptation de la somme de \$7.20 pour l'échevin A. Birtz de l'avis de l'acceptation de la somme de \$19.32 + 2.15 + 1.85 + 5.52 + 2.60 + 2.45 + 4.72 + 1.80 liste de pays de 5 oct. 524.20 D. Leprieux 50 clames chez Javelle 23.00 Impression Dutil 15.00 liste de pays de 12 nov. 243.20 M. Pelletier 19.00 liste de pays de 17 nov. 216.80 lavage de la cab 3^e Northern Electric 6.50

Actes ont été faits de l'avis de l'acceptation de la somme de \$13.25 pour l'échevin A. Birtz de l'avis de l'acceptation de la somme de \$27.75 pour l'échevin A. Birtz de l'avis de l'acceptation de la somme de \$75.00 pour l'échevin A. Birtz de l'avis de l'acceptation de la somme de \$5.00 pour l'échevin A. Birtz de l'avis de l'acceptation de la somme de \$7.20 pour l'échevin A. Birtz de l'avis de l'acceptation de la somme de \$19.32 + 2.15 + 1.85 + 5.52 + 2.60 + 2.45 + 4.72 + 1.80 liste de pays de 5 oct. 524.20 D. Leprieux 50 clames chez Javelle 23.00 Impression Dutil 15.00 liste de pays de 12 nov. 243.20 M. Pelletier 19.00 liste de pays de 17 nov. 216.80 lavage de la cab 3^e Northern Electric 6.50

Attendu que le dit règlement portant le numéro 131 a été sa première fois sa deuxième lecture le 5 novembre d'une séance de ce conseil;

Attendu que le dit règlement portant le numéro 131 a été sa deuxième lecture et est adopté unanimement;

des aux logements ouvriers au four taxes.
 Parmi est accordé à M. J. P. Marchal d'assigner une patinoire
 dans le quartier est et d'en faire usage des logements à l'exception de
 la corporation, sous la surveillance du constable G. Cloutier et
 seulement pour faire la première glace.

Il est proposé par l'échevin J. W. St-Onge, secondé par l'échevin A. Birtz
 que le rôle d'évaluation soit amendé en retranchant le nom
 des Nouveautés pour dames comme propriétaire de 54-2, 3 du
 quartier ouest pour y substituer les noms de Ferni Poineau,
 Alice Niquette et J. C. Duchon, le greffier étant autorisé à
 initiales sur le dit rôle telle substitution à raison de la mutation
 de propriété; et que le dit rôle soit aussi amendé en retranchant
 le nom de J. L. Duchon comme propriétaire de 50-242 du
 quartier est pour y substituer le nom de Emile Gervais,
 avec les mêmes autorisations.

L'ingénieur est autorisé à acheter les tuyaux et accessoires
 nécessaires pour raccorder les tuyaux aux puits.

Thamara
 Marie Sec.

24 novembre 1925

Province de Québec
 Ville de Drummondville

Procès verbal et rapport d'une séance du conseil
 tenue au bureau du maire mardi le 24 novembre 1925 à 9 h 15 P.M.
 Sont présents son Honneur le maire M. W. A. Moisan et Messieurs
 les échevins J. C. Duchon, R. Janelle, E. Pelletier, A. Birtz, M. Lindsay
 J. E. Rivard J. W. St-Onge sous la présidence de M. W. A. Moisan
 M. J. A. Gaudon fait application pour trois puits la police
 d'assurance patronale actuellement existant dans la compagnie
 la Prévoyance, pour la trois puits dans la compagnie Norwich Union.
 M. J. A. Gaudon se retire et la discussion s'engage.
 Il est proposé par l'échevin J. E. Rivard secondé par l'échevin Eug. Pelletier
 que l'application soit faite avec la Norwich Union par son agent
 J. A. Gaudon pour une police d'assurance patronale au même
 montant et aux mêmes conditions que pour la police qui existait dans
 la Prévoyance laquelle ne devra pas être renouvelée dans cette
 dernière compagnie.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchon secondé par l'échevin J. W. St-Onge
 un amendement sur cette motion. Attendu que la Prévoyance
 a toujours donné un bon service d'assurance à la ville
 et que dans l'année qui vient de finir elle a payé
 environ \$200 de compensations patronales; que ce conseil
 autorise le trésorier à continuer la police actuellement
 émise avec la Prévoyance et ce par son nouvel agent B. Carrière.

Le vote est pris sur l'amendement.

Out-vote pour l'amendement les échevins J. C. Duchon
 J. W. St-Onge.

Out-vote contre l'amendement les échevins J. E. Rivard
 M. Lindsay
 R. Janelle
 E. Pelletier
 A. Birtz

L'amendement est déclaré repoussé. Le même vote était donné
 sur la motion principale elle est déclarée adoptée à la
 majorité des voix.

Ordre est donné au trésorier de faire applications pour une
 police d'assurance conformément à la résolution précédente et
 d'y garder le montant de la prime au débiteur des taxes sur
 par J. A. Gaudon.

Ordre est donné au trésorier de collecter les arriérés des
 M. Agnès Lambert

Thamara
 Marie

9 décembre 1925

Province de Québec
 Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil
 municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et
 heures ordinaires du conseil mercredi le 9 décembre 1925 étant
 la première séance bi-mensuelle du mois de décembre.
 Sont présents: son Honneur le maire M. W. A. Moisan et Messieurs
 les échevins J. H. Paul, Eug. Pelletier, J. W. St-Onge, J. C. Duchon
 M. W. A. Moisan occupe le fauteuil de maire
 lecture est faite de l'avis de convocations et la présente séance
 ainsi que des certificats constatant qu'une copie en a été
 signifiée à tous et chacun des membres du conseil.
 Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 24 novembre
 1925 lesquelles sont adoptées unanimement.
 Le greffier fait lecture du procès verbal et du rapport d'une
 séance du conseil en comité du 24 novembre.
 Il est proposé par l'échevin E. Pelletier secondé par l'échevin J. W. St-Onge
 que le procès verbal et rapport soit accepté et approuvé.
 Il est proposé par l'échevin J. H. Paul secondé par l'échevin J. W. St-Onge
 que le compte de G. Mercier au montant de \$500 soit approuvé
 et le trésorier autorisé à le payer.
 Il est proposé par l'échevin J. W. St-Onge secondé par l'échevin J. C. Duchon
 que le rôle d'évaluation soit amendé en retranchant le

nom de Octave Carbal comme propriétaire des lots 52-32 & 52-33 du quartier cas pour y substituer le nom de Robert Lelaire le greffier étant autorisé à initiales sur le dit rôle telle substitution faite à raison de mutation de propriété; et que le dit rôle soit aussi amendé en retranchant le nom de Fred Cook comme propriétaire du lot 275 du quartier cas pour y substituer le nom de Wilfrid Houel avec les mêmes autorisations.

Hamusarai
Maire

A. Jaloude
Greffier

22 Décembre 1925

Province de Québec
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heures ordinaires du conseil mardi le 22 décembre 1925 étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois de décembre sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins A. Ritz, E. Pelletier, E. Girard, D. Lindsay, J. Duchesne M. W. A. Moisan occupe le fauteuil de maire.

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance ainsi que du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 9 décembre lesquelles sont approuvées unanimement.

Est proposé par l'échevin D. Lindsay secondé par l'échevin J. E. Rivard Que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: Dr Allard \$25.00 J. R. Blanchard 5.81 + 4.36 + 6.80 + 7.10 A. Mercier + fle 14.04 + 4.58 Williams & Wilson \$84. P. Vignault 4.92 Laurent Houle \$50.70 M. Pelletier + fle \$21.34 Crane limité 302.67 Cayden iron foundries 64.40 + 119.29 + 782.37 J. D. Montplaisir 2.50 + 22.50 La Croixgance 377.85 San. Jones 27.30 Alf. Bouchard 10.75 Geo. Laskie 3.00 liste de paye du 17 Dec. 165.10, R. Carbin 13.50, Aut. Montplaisir \$100. Drummond Mac Call 74.00 Southern Canada 1.20 Ed. Courchoise 32.34 Southern Canada Power 47.57 + .12 + 212. + .57 + .27 + .12 + 8.37 + 208.16 + 18.85 Alarme chez M. Bégin 25.00 liste de paye du 3 Dec. 177.40 D. Gervais 11.60 J. E. Lafontaine, 4.55 Drummondville Telephone 171.00 liste de paye du 10 Dec. 166.30 liste de paye du 28 Nov. 191.20 Alarme chez Guevremont 25.00 Hôpital Lemaire \$19.00

M. l'échevin D. Lindsay donne avis de motion qu'il présentera un règlement pour amender le règlement 19 en ce qui concerne les garanties de la Southern Canada Power y mentionnées. Est proposé par l'échevin J. E. Rivard secondé par l'échevin J. C. Duchesne

Que ne l'estime progressif proposé par Archambault Lelaire et le certificat de l'ingénieur conseil G. Plamondon approuvant et estimé pour \$23 795.73; Vu que le conseil a fait des réserves sur le dit estimé; Que le Trésorier soit autorisé à remettre à Archambault Lelaire et la somme de \$20 000.00 en acompte sur leur contrat pour l'usage de filtration.

Le greffier dépose devant le conseil la liste des électeurs municipaux Proposé par l'échevin J. C. Duchesne secondé par l'échevin J. E. Rivard Que la liste telle que déposée soit homologuée.

Proposé par l'échevin J. C. Duchesne secondé par l'échevin J. E. Rivard Que les rôles de perception imposant des taxes foncières au montant total de \$230 par \$100.00 préparés par le trésorier de cette ville suivant les dispositions des règlements numéros 130 et 131 adoptés par le conseil de cette ville, ainsi que le rôle de perception des taxes d'eau du 1^{er} novembre 1925 au 1^{er} novembre 1926, préparés par le trésorier en conformité du règlement no 85, soient déclarés homologués à toutes fins que de droit.

Proposé par l'échevin J. C. Duchesne secondé par l'échevin J. E. Rivard Que une bonne de \$50.00 cinquante dollars soit accordée à l'Harmonie de Drummondville.

Ordre est donné à l'ingénieur de faire poser une lumière sur la rue Pelletier près de la résidence Hubert.

Proposé par l'échevin E. Pelletier secondé par l'échevin A. Ritz Que ce conseil s'ajourne au 29 courant.

Hamusarai
Maire

A. Jaloude
Greffier

7 Janvier 1926

Province de Québec
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance spéciale du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heures ordinaires du conseil jeudi le 7 janvier 1926.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins D. Lindsay, R. Javelle, J. H. Paul, J. W. L. Droze, A. Ritz et J. E. Rivard.

M. W. A. Moisan occupe le fauteuil de maire lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance ainsi que du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacune des membres du conseil. Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 22 décembre 1925 lesquelles sont approuvées unanimement. Est proposé par l'échevin D. Lindsay secondé par l'échevin J. H. Paul Que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer